

Résistance

Auvergne

« Ceux qui vivent sont ceux qui luttent » V. HUGO

snetap
FSU.

Permanences syndicales du secrétariat régional

Lundi 15h30 - 18h00 - LEGTA Marmilhat

Tél. / Fax : 04 73 90 15 13

ÉDITORIAL

EDITO

Avec le gouvernement de François Hollande, le capitalisme continue d'avancer à grands pas.

En effet, ce gouvernement poursuit la politique de libéralisation des services publics et de désengagement de l'État,

laissant de côté ses « promesses » de campagne.

Après les traités européens de Rome en 1957 ; de Maastricht en 1992 ; de Lisbonne en 2007 ... un traité concernant un Grand Marché Transatlantique, (GMT) de libéralisation complète des échanges entre l'Union Européenne et les États-Unis est en passe d'être signé par ce gouvernement.

Ces traités internationaux se concrétisent, à l'échelle des états par la

régionalisation et les politiques d'austérité

qui font disparaître les services publics et les statuts qui leurs sont rattachés, la sécurité sociale, les retraites.

Sommaire

- 1-Le Congrès D' Aurillac
- 2-Qu' est ce que l' école
- 3-Les motions auvergne au congrès d' Arras
- 4-Bilan de l' action la-pallisse
- 5-Ne touchez pas au décret de 1950
- 6-Libre expression
- 7-Vie des sections

« Lettre à E Vallis »

Laïcité et décentralisation par Henri Penà-Ruiz

snetap
FSU.

POUR ÊTRE ÉCOUTÉ, REPRÉSENTÉ ET DÉFENDU

ensemble

agir au quotidien

(Suite de la page 1)

Le capitalisme « débridé » par ces traités, balaye tous les acquis sociaux, résultat des luttes des salariés tout au long des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles et qui sont la base de la démocratie en mettant en œuvre la liberté, l'égalité et la fraternité des citoyens, . . . alors que pendant ce temps là, les actionnaires réalisent des bénéfices fara-mineux. C'est la souveraineté des peuples qui est largement remise en cause.

Dans l'Enseignement agricole public, la régionalisation aboutie à la fermeture des petits établissements (Le Puy, Lapalisse...) à la suppression des classes, des heures d'enseignement ...La politique d'austérité entraîne le non remplacement de la plupart des départs à la retraite. Ainsi la précarisation des emplois se poursuit et dans le même temps les conditions de travail se dégradent considérablement d'années en années. Dans de telles conditions, les personnels peuvent-ils encore exercer leurs métiers? Surmenage, épuisement, dépression, burn-out, tentative de suicide ...se développent.

De quel outil disposent les salariés pour leur défense ? Du syndicat ?

Le syndicalisme n'a-t-il pas aussi été « balayé » et n'a-t'il pas changé fondamentalement de nature.

N'est-il pas impuissant par l'intégration de toutes les directions les syndicats dans la CES ? La Confédération Européenne des Syndicats est une confédération complètement intégrée aux Institutions Européennes dans la quasi ignorance de la plupart des salariés. Aussi, l'opposition à ces politiques d'austérité est quasiment inexistante avec des journées de grève sans lendemain, en relation souvent avec le calendrier électorale et/ou lorsque les contre-réformes sont déjà en partie votées par le Parlement.

Un fossé se creuse avec ce que vivent les salariés et les directions syndicales qui acceptent « in fine » les contre-réformes sous prétexte qu'elles ont réussi à améliorer le texte proposé, bien souvent l'essentiel est perdu: les contre-réformes des retraites, les lois sur la « masterisation » et de « déprécarisation » ... en sont les tristes exemples .

Le syndicalisme doit revenir aux sources du syndicalisme d'une part en mettant en place un rapport de force qui permette de gagner, c'est-à-dire : en défendant inconditionnellement les biens matériels et moraux des salariés, en respectant l'Indépendance syndicale vis-à-vis des partis politiques, des gouvernements et de l'Union Européenne. Et d'autre part, les directions syndicales doivent soutenir tous les salariés qui se mobilisent et qui défendent

leurs acquis fondamentaux. De leur côté, les salariés doivent pouvoir se réapproprier le syndicalisme, en adhérant massivement, en provoquant des Assemblées Générales pour discuter des modalités d'action pour **Résister à cette politique** qui les conduit à la pauvreté, à la précarité, au stress et à la concurrence entre eux.

Lorsque les salariés sont largement mobilisés et sont massivement en grève reconductible sur une revendication précise, ils gagnent. Il n'y a pas d'autres solutions. En effet, en décembre 2013, la très forte mobilisation de professeurs des classes préparatoires, (malgré les tentatives de culpabilisation et une campagne médiatique de dénigrement) **pour le maintien de leur statut** a fait reculer le gouvernement **Ces professeurs ont gagné avec une revendication précise et une modalité d'action précise, contrôlée par eux-mêmes avec la menace de non participation à tous les jurys de concours.**

Résistons, Rebellons-Nous !!!



Jean Coudert, Anne-Marie Doly
Sylvie Debord, Maryse Chabrilat

Aurillac 2014

C'est dans ce contexte d'Austérité et de réduction du service public d'enseignement et des statuts qui lui sont attachés que se sont déroulés les congrès régional d'Aurillac (mars 2014) et le congrès national d'Arras (avril 2014). Aussi en région Auvergne, nous avons souhaité mettre l'accent sur la défense de l'Instruction et des statuts des enseignants en invitant Anne-Marie Doly, agrégée de Philosophie qui a fait un exposé sur la problématique de « Qu'est ce que l'École ? ».

Nous vous proposons ici quelques extraits . La conférence dans son intégralité sera imprimée à part.

Les motions élaborées lors du congrès d'Aurillac s'inscrivent dans cette analyse générale de la volonté d'adapter l'École au Capitalisme, et sont axées sur pour la défense du service public d'enseignement et des statuts.

Qu' est ce l' École ?

Extraits de l'intervention de la philosophe Anne-Marie Doly

1. Qu'est ce qui fonde l'école publique ?

Nous avons, depuis la révolution de 89, l'idée d'une école républicaine, publique et laïque, ce qu'elle devait être et pourquoi. Et il ne s'agissait pas du tout d'une idée abstraite puisqu'elle devait donner corps à la construction d'une école pour le peuple.

Cette école trouvait ses premiers fondements dans les principes humanistes qui, depuis la fin du moyen âge, définissaient l'homme, dans son essence et son existence, non plus par son rapport à Dieu créé et entretenu par la religion, mais par ce que les humanistes ont appelé leurs droits naturels - la liberté et l'égalité- comprenons l'égalité en liberté, à quoi les Lumières du 18 ème ont ajouté la raison, sans laquelle la synthèse de la liberté et de l'égalité n'est pas possible.

C'est qu'en effet, et contrairement à ce qu'affirment les fondateurs du libéralisme (...)

2. L'école républicaine, telle qu'elle a été réalisée mais aussi dans ses principes, a toujours été attaquée.

(...)

3. Quelles sont les grandes orientations données à l'école républicaine depuis les années 80 (avec une accélération à la fin des années 90) :

3.1. Qui donne les orientations de l'école ?

Même si la politique éducative française ne dépend pas légalement de l'Europe (sauf pour l'enseignement professionnel), elle en dépend indirectement mais de plus en plus, parce que le bon fonctionnement de l'Europe exige d'harmoniser les règles.

Le traité de Lisbonne précise : « L' Union contribue au dévelop-



Anne-Marie Doly est agrégée de philosophie et est associée au laboratoire ACTé (Activité, connaissance, transmission education) de l'université Blaise Pascal de Clermont Ferrand.

pement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre les États membres et si nécessaire en appuyant et en complétant leurs action tout en respectant pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique »

Précisons encore que la Charte européenne des droits fondamentaux, prône « le droit à l'éducation »,« la liberté de créer des établissements » et celle des parents à choisir l'éducation de leurs enfants

« conformément à leurs convictions religieuses » mais sans aucune référence à l'exigence d'égalité d'éducation, contrairement au préambule de la constitution de 46 : « la nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture », encore moins à un service national d'éducation. Ce « minimalisme européen » (LNEC), régressif par rapport à notre modèle, est très typique du libéralisme anglo-saxon : il donne un droit et laisse la liberté de choix à chacun, mais laisse l'égalité à la main invisible de la concurrence, ce qui ouvre le champ à la concurrence des établissements.

En 92, le traité de Maastricht reconnaît « l'éducation comme domaine d'intervention de la communauté »

augmentant ainsi la contrainte européenne sur les États, en particulier avec l'envahissement des pratiques et concepts du management.

Ainsi, les diverses réformes éducatives, avec quelques nuances selon les ministres mais qui ne rompent pas la continuité de l'évolution, ont été des réponses de plus en plus approchées aux propositions que l'Union européenne a formulées à travers deux types d'instance :

a) l'OCDE, créée en 48, qui parle de capital humain dès 60, qui donne les orientations politiques de l'école depuis les années 80 avec depuis 2000 un outil de poids, PISA, largement utilisé par les ministres français pour piloter l'école par ses résultats et inciter les établissements à le faire : PISA évalue, par des indicateurs choisis par rapport aux besoins de l'Europe néolibérale, à la fois les acquis des élèves de toute l'Europe et les établissements en les mettant du même coup en concurrence, et en définissant les objectifs que doivent poursuivre les établissements et peu

à peu les enseignants, puisqu'ils seront responsables de la réussite de leurs élèves.

b) et les diverses instances européennes sur l'éducation : le parlement européen, la commission européenne de l'éducation -qui, dès fin 70, encourage les États à opérer des rapprochements école-entreprises, des réunions de ministres (ainsi : dès 71 une rencontre entre ministres vise à « créer un modèle européen de culture en corrélation avec l'intégration européenne ») et des comités ad hoc (dès 76, un « comité de l'éducation » définit 6 domaines d'action prioritaire pour l'éducation. En 98 une réunion de quatre ministres français, allemand, britannique et italien, à la Sorbonne engage le processus de Bologne qui, pour « bâtir l'Europe du savoir », « vise à constituer un espace universitaire unifié » par la structure LMD (2002) qui sera suivie de la loi LRU (2007) dite d'autonomie des universités qui ouvre à leur mise en concurrence et au contrôle de la recherche.

La politique éducative européenne renvoie à un nouveau modèle de référence, celui de l'école néolibérale, ou de nouvelle école capitaliste

Ainsi en est-on arrivé à ceci que « la politique éducative européenne actuelle n'est pas un retour à l'humanisme des fondements (...). Elle renvoie plutôt à un nouveau modèle de référence, celui de l'école néolibérale, ou de nouvelle école capitaliste. Ce modèle n'est pas strictement européen, il est mondial porté par les grandes organisations économiques et financières internationales relayée par les États nationaux. (...) L'Europe constitue surtout un levier puissant qu'utilisent des gouvernements nationaux en mal de légitimité pour imposer des solutions que les peuples refusent ou pourraient refuser s'ils

les connaissent mieux ». (La grande mutation. Néolibéralisme et éducation en Europe. I. Bruno, P. Clément, C. Laval, Syllepse, 2010, p.11. noté LGM)

3.2. Comment se fait cette évolution de l'école qu'est ce qui définit son orientation ?

Avec des concepts nouveaux autour desquels s'organisent ces nouvelles orientations de l'école dans ses efforts pour s'adapter à la « nouvelle économie » néolibérale dans laquelle elle doit devenir économiquement utile.

Quels sont ces concepts et orientations ?

Rationalisation, modernisation et efficacité : on rationalise pour justifier la mise en place d'une nouvelle logique générale, on pourrait dire avec H. Arendt, un nouveau totalitarisme, qui ne montre pas d'abord dans son ampleur mais s'installe par petits bouts qu'il faut ensuite mettre en cohérence, d'où la « rationalisation » et pourquoi cette rationalisation ? Pour être efficace et aller vers une école plus moderne et adaptée à son temps.

il faut mettre en place à tous les niveaux des États, y compris dans les établissements scolaires, des modes de gestion rationnelle qui permettent évaluation et contrôle en permanence,

Management, gestion rationnelle, optimisation, culture d'entreprise : c'est la forme donnée à cette rationalisation ; il faut mettre en place à tous les niveaux des États, y compris dans les établissements scolaires, des modes de gestion rationnelle qui permettent évaluation et contrôle en permanence, afin « d'optimiser » sans cesse les fonc-

tionnements c'est à dire aussi de les rentabiliser, afin qu'ils répondent au mieux à la demande et au moindre coût.

C'est ainsi que les directeurs seront peu à peu des « managers de la formation », des « employeurs » de « capital humain »

de moins en moins issus du corps de enseignants car ils doivent être formés à la « culture de l'entreprise » ; de même pour les conseillers d'orientation, l'orientation devenant la force de frappe de l'école néolibérale.

Les établissements devront développer auprès de leurs élèves cette « culture d'entreprise » qui les préparera au mieux à gérer individuellement leur « capital humain », les rapprochements école-entreprises, la multiplication des stages en entreprises et de plus en plus participent de cette immersion salutaire autant pour les élèves que pour les professeurs, dans la culture d'entreprise.

Certains députés ont même proposé d'enseigner la finance dès l'école maternelle (LNEC, p.177-178). Eduscol, le site de l'EN, consacre une rubrique à l'éducation financière inscrite dans le socle des compétences.

Economie de la connaissance, capital humain, société cognitive (Delors) : « La stratégie de Lisbonne définie en 2000 donnait à l'Europe l'ambition de devenir en 2010 « l'économie la plus compétitive du monde » (LNEC, p.12)

Le livre blanc de la commission de 95 consacré à la société cognitive, précise que l'objectif est que « la société du future soit une société qui saura investir dans l'intelligence, (...) où chaque individu pourra construire sa propre

qualification en d'autres termes, une société cognitive »(Ibid.)

C'est désormais l'économie qui définit le modèle, la forme de la connaissance et non plus l'organisation en disciplines des savoirs : ce doit être une information rentable (et plus une connaissance construite rationnellement), un capital (immatériel) accumulable et renouvelable par une suite d'innovations, qui pourra être traité comme une marchandise, évaluée et réévaluée en permanence, et comme une propriété privée à protéger et à vendre, soumise aux rapports capital-travail.



Crédit : Plantu

« Cette conception purement économique de la connaissance vise précisément à faire l'économie de la connaissance »

(ibid) qui en tant que construction rationnelle formatrice d'une pensée réflexive et critique disparaît. En fin des années 90, « un large consensus réunissant droite et gauche européenne, organisation patronale et confédération des syndicats européens, s'est constitué autour de l'idée que désormais on ne pourrait plus jamais considérer l'éducation en dehors de la logique écono-

mique dominante » (LGM, p32)

Cette conception de la connaissance comme marchandise, de la culture comme capital, a trois conséquences immédiates :

(a) **Les lieux de fabrication et de distribution de connaissance, qui permettent de constituer le capital humain, universités et labo de recherches, établissements scolaires, doivent devenir des quasi-entreprises** ce qui exige une révolution managériale qui a commencé à se mettre en place dès les années 90. Les écoles deviennent des « organisations apprenantes », les élèves des « apprenants », les directeurs des entrepreneurs-employeurs qui vont donc chercher, comme les directeurs d'hôpitaux, à « innover, à diminuer leurs frais, à se débarrasser des mauvais enseignants » (LGM, 113) (Il est d'ailleurs questions que dans les ZEP les parents participent au choix des enseignants, ce à quoi la FCPE a été favorable). Il faut plaire aux clients, les capter et les fidéliser.

Ces établissements, comme les entreprises, devront être évalués par leurs résultats c'est-à-dire par la réussite des élèves et seront ainsi mis en concurrence de telle sorte que les parents choisiront en connaissance de cause. Les sociologues parlent d'ailleurs de « marchés scolaires » : cette mise en concurrence transforme les parents en clients-consommateurs et le pouvoir éducatif se déplace peu à peu de l'État et de sa fonction régaliennne aux parents devenus partenaires de l'école.

(b) **Les établissements scolaires ont une tâche nouvelle : former (et non plus enseigner et transmettre une culture humanisante, encore moins instruire) les jeunes à devenir des capitalistes de la connaissance** capables de constituer et accumuler mais en faisant

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

le tri le plus rentable (et non par rapport à ses goûts personnels ; d'où une nouvelle forme de l'orientation, apprendre à se vendre sur un marché concurrentiel et à changer ce capital au grès des exigences des marchés et tout au long de la vie, ce qui exige des comportements et des attitudes, plutôt que des savoirs, des compétences plutôt que des connaissances. Chacun doit apprendre à devenir le « promoteur de lui-même » comme capital humain de connaissances. « La transmission des savoirs ne prime plus, c'est la formation de l'individu flexible, habitué à s'orienter lui-même dans un univers de choix permanent et de compétition, (...) Par un glissement significatif, la connaissance, qui ne vaut plus pour elle-même (cultiver les esprits pour émanciper), mais pour sa fonction, est assimilée à une information utile » (LGM)

Un rapport de l'OCDE, 1999 précise : « Les systèmes éducatifs ne sont pas des fins en soi, mais des moyens pour rendre les étudiants compétents pour leur vie et pas seulement pour l'école » il faut donc qu'ils apprennent à l'école non pas des savoirs inutiles mais des capacités pour se débrouiller dans l'espace des marchés où se passera leur vie.

(c) **L'individualisation des élèves qui deviennent des « apprenants », ils ne sont plus élevés à la raison par des connaissances mais apprennent à se constituer un capital humain, capables d'organiser leur travail, leur parcours individuel,** par nécessité d'une course à la performance et à la compétition qui crée bien plus qu'avant, stress et angoisse de l'évaluation, chez les élèves comme chez leurs parents et aussi chez les enseignants tributaires de la réussite des élèves.

Les réponses à ces nouvelles exigences sont simples et font système : redéfi-

nition de l'orientation et formation des élèves par un socle de compétences prédéfini par l'UE pour toutes les écoles de l'UE et redéfini par chaque État.

· La nouvelle forme de l'orientation, l'orientation active et individualisante :

« L'éducation devenant un service rendu au monde économique »

comme le préconise la commission européenne, l'orientation y prend un sens spécifique et majeur mais très différent de ce qu'elle était puisque selon l'un des experts européens sur l'orientation tout au long de la vie « elle contribue à la préparation et au



Crédit : Eric Grelet

développement efficace de la main d'œuvre européenne »

Il ne s'agit plus d'orienter les élèves selon leurs besoins psychologiques, leurs goûts, exprimés dans des entretiens de type psychologique, mais au nom du refus de l'élitisme et de l'ouverture à tous les talents, il faut faire émerger des besoins à la lumière de ce qui est le plus intéressant pour eux en terme d'emplois et de voies à suivre en phase avec les demandes des marchés, y compris au plan local.

Cette nouvelle orientation est dite active, car elle vise à mobiliser les élèves et leurs parents sur des orientations qu'ils pensent personnelles, alors qu'elles sont façonnées par les demandes du marché via les nouveaux conseillers d'orientation. Ceux-ci en

effet sont formés non plus à l'entretien psychologique, mais à « rendre les élèves actifs dans leur orientation », comme le dit le texte sur « nouveau lycée » de R. Descoings que le bien pour chacun c'est ce qui est utile aux marchés, le besoin de chacun, c'est ce qui les rend le plus employables.

Ce qu'ils doivent apprendre et choisir à l'école ce sont les compétences qui leur apprennent à chacun à se vendre sur le marché. Il faut les persuader que ce qui est leur besoin, « c'est de devenir entrepreneurs d'eux-mêmes », savoir être et rester dans le train des demandes des marchés, pour cela être flexible, savoir réagir et rebondir, Ainsi, vaut-il mieux « apprendre à apprendre » « et « à s'évaluer » et « apprendre à s'orienter tout au long de la vie », nouvelles compétences clés, que d'apprendre des connaissances élitistes inutiles.

Le nouveau lycée tel que décrit par Descoings, « doit donner aux élèves les outils de la libre gestion de leur parcours et du pilotage de leur propre scolarité » l'orientation est la boussole, les compétences sont les outils, l'individualisation et la compétition les conséquences inéluctables

Et le rôle des professeurs en est lui aussi changé car au lieu d'être des transmetteurs de connaissances, ils ont à être des coaches de leurs élèves-apprenants,

entre évaluation-diagnostic évaluation sommative et remédiation, pour les aider à se conduire vers ce qui est le plus utile pour eux en termes d'emploi (p 208).

On le voit, cette nouvelle orientation est complètement solidaire de la mise en place d'un socle commun de compétences bien plus aptes à façonner les nouvelles subjectivités

et à permettre l'orientation active des apprenants dans leur études désormais finalisées par l'employabilité.

(b) la mise en œuvre du socle commun des compétences et l'évaluation

Chaque individu doit, pour son plus grand bien comme pour celui des marchés, accompagner les mutations économiques et sociales de l'Europe pour contribuer activement à la construction de son avenir. La notion de compétence, noyau central de la nouvelle éducation qui définit les objectifs à atteindre dans la nouvelle école, répond à la demande des marchés de rendre plus vite les jeunes efficaces et utiles employables et flexibles, débrouillards et autonomes, au service du devenir économique de l'Europe. Elles sont ce qui constitue le capital humain qui doit former le nouvel homme économique, en rendant chaque individu capable de se gérer lui-même d'abord dans ses études puis dans la concurrence des marchés et de garder son employabilité tout au long de sa vie dont il devient responsable.

De plus les compétences étant très facilement identifiables et circonscrites, sont plus facilement évaluables, y compris par les apprenants eux-mêmes : elles permettent de piloter facilement la formation par les résultats des élèves et aussi d'évaluer les établissements scolaires par leurs résultats. Ce qui permet de les mettre en concurrence, de conforter le rôle de chef d'entreprise des chefs d'établissement et d'offrir un choix aux parents.

Ce terme a d'abord été utilisé pour l'enseignement professionnel dans les « référentiels de compétences » a peu à peu pénétré l'enseignement général avec la PPO, puis, défendue par pédagogues et chercheurs au nom de la nécessité d'actualiser les connaissances et de leur donner un sens con-

cret.

Sauf que :

i) Le sens donné par les pédagogues n'est pas celui de la commission européenne ou l'OCDE qui est strictement utilitariste et économique, et ce qui permet de lier l'école au monde économique. Ce dont nombre de ces pédagogues et parmi les plus connus (Meirieu, Perrenoud, Crahay) vont se rendre compte et désertent le camp des partisans de l'approche par les compétences

ii)

Un enseignement par compétences n'est plus du tout un enseignement par connaissances,

ni dans sa forme ni dans sa finalité émancipatrice : on apprend une compétence en rapport avec une situation et même par cette situations : « Il n'y a de compétence que relativement à une attente prédéfinie de son usage », et « faire dépendre un savoir d'une compétence attendue c'est attendre de ce savoir qu'il serve et ce qui l'asservit » (C Kinstler). Alors que la connaissance, dont la seule exigence est de comprendre et qui trouve sa légitimité et son sens dans la discipline qui l'organise, ouvre la liberté de son usage, la compétence n'ouvre qu'aux usages prévus. Apprendre la langue anglaise laisse chacun libre de son usage littéraire ou social, poétique ou économique apprendre l'anglais comme langue de communication limite son usage à cette seule fonction. Une connaissance finalisée par une compétence cesse d'être une connaissance et d'en avoir la puissance de liberté. C'est justement pour cela qu'elle doit être remplacée par les compétences qui ne servent pas la liberté de penser mais apprennent à se diriger dans la concurrence des marchés.

La construction de l'Europe des mar-

chés avait besoin d'une uniformisation des formations scolaires et de leur utilité dans le fonctionnement de cette Europe libérale mondialisée.

La 1^{ère} tâche de l'OCDE a été de définir les contenus que la société était en droit d'attendre de son école ; On a d'abord parlé de « compétences transversales » aux divers savoirs qu'elles devaient déborder les parce que trop abstraits, pour arriver à la « capacité d'apprendre à apprendre », qui pouvait devenir une visée commune à toutes les écoles. Les années 97-99 ont vu la notion de compétence se préciser dans sa forme et ses contenus pour aboutir à « définir et sélectionner les compétences clés pour l'école » à la suite d'un colloque de 99.

La notion de compétence englobe des éléments cognitifs, comportementaux, sociaux et éthiques, et se définit de façon fonctionnelle : elle exprime la capacité des individus à accomplir des tâches.

En mars 2000 le Conseil européen invite (selon ces termes) le conseil des ministres de l'éducation à « entreprendre une réflexion sur les objectifs concrets futurs des systèmes d'enseignements » et « à adopter un cadre européen définissant les nouvelles compétences de base dont l'éducation et la formation tout au long de la vie doivent permettre l'acquisition : compétences en technologie de l'information, langues étrangères, culture technologique, esprit d'entreprise et aptitudes sociales (...) instituer un diplôme européen » visant à « promouvoir la culture numérique dans toute l'union » (LNEC p.223)

Ce qui aboutit en 2003 à une définition européenne des compétences de bases : « Les compétences clés constituent un ensemble transposable et multifonctionnel de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes nécessaires

à tout individu pour son épanouissement et son développement personnel, son intégration sociales et sa vie professionnelle. Elles devraient être acquises au terme de la période obligatoire d'enseignement ou de formation et servir de base à une poursuite des apprentissages dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie »

En 2004, la commission européenne publie le cadre européen de référence pour les compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie.

Huit compétences sont retenues :

- **communication dans la langue maternelle**
- **communication dans une langue étrangère**
- **culture mathématique et compétence de base en sciences et technologie**
- **culture numérique**
- **apprendre à apprendre**
- **compétences interpersonnelles et compétences sociales et civiques**
- **esprit d'entreprise**
- **sensibilité culturelle.**

Elles permettront d'évaluer plus facilement les établissements en fonction de ceux qui obtiennent les meilleurs résultats aux évaluations communes, de favoriser leur concurrence et d'offrir un vrai choix aux élèves et aux parents. Elles permettront aussi aux directeurs employeurs d'évaluer et de choisir leurs équipes d'enseignants selon des bons et des mauvais. Bref, de mettre le système scolaire dans la logique libérale de la concurrence, de la performance, de la com-

pétition. Et la commission européenne peut se réjouir en 2009 : « il se dégage dans toute l'union, une tendance claire en faveur d'un enseignement et d'un apprentissage axés sur les compétences (...). Le cadre européen des compétences clés a largement contribué à cette évolution. Dans certains pays, celui-ci a été au cœur des politiques éducatives » (LNEC, p.225). Cela a été le cas en France. Ce sont en effet ces mêmes compétences clés qui ont inspiré le haut conseil de l'éducation pour définir le socle commun de compétences et le rapport Thélot en 2004.



©Le Monde 1988 Plantu

Sur leur formes, Les compétences définies comme quantités mesurables sont ce qui permet à l'élève d'être acteur-évaluateur de son parcours, de le piloter par ses résultats à l'image des méthodes efficaces de management : elles permettent selon les termes d'une thèse à propos du ministère Jospin qui été un tournant en la matière, « de mettre l'élève et le management au centre du système ».

Sur le plan des contenus, elles dotent l'élève de ce qui lui est nécessaire pour s'adapter à la société de marché, langue, numérique, sciences, comportements sociaux : travail en

groupe et par projet, respecter les règles de civilités, en vigueur dans chaque pays, développer la culture d'entreprise.

Et ce qui n'est pas explicité, c'est que comme l'ont très vite expliqué des critiques de ce socle, mais aussi des contributeurs comme Duret,

c'est qu'il s'agit là d'un capital « minimum » de connaissances et compétences d'un SMIC culturel.

Il est nécessaire dit Duret pour l'égalité et la lutte contre l'échec en permettant à ceux qui ne l'auraient pas pu autrement, d'aller au bout sans échec car l'échec cout très cher à la société. Ce qui est visé, c'est de rendre 80 % des élèves capables d'acquérir ce SMIC culturel pour être préparés à occuper rapidement les emplois plus ou moins qualifiés, mais qui exigent des compétences multiples interchangeables et avec des compétences transversales, numériques, sociales, plus que mathématiques ou linguistiques, et des capacités à accepter les changements, les contraintes de rentabilité et surtout la flexibilité. Les 20 % restants seront réservés à ceux qui feront des études longues, pour acquérir les connaissances qui serviront les compétences nécessaires à occuper les postes de responsabilité, de pouvoir, de commandement.

Aux uns, 80%, les compétences, aux autres, 20%, les connaissances ; voilà une école à deux vitesses, mais qui promet d'être plus égalitaire, avec peu d'échec.

L'école devient ainsi « le vecteur de contenus qui n'ont plus rien à voir avec sa fonction historique » et participe complètement de sa propre « désinstitutionalisation »

(LGM,p.47). On est en effet passé d'une école pour émanciper à une école pour adapter et il est clair malgré les dénégations, qu'une école ne peut pas faire les deux en même temps.

Les premiers résultats font état en France d'une augmentation des inégalités, y compris par rapport à PISA, et d'une augmentation du stress des élèves et des parents observé dans toutes les écoles du socle.

Et tout cela se met en place avec d'autant plus de facilité que les acteurs eux-mêmes ont intériorisé les finalités et les modalités du processus présenté comme inéluctable et la meilleure évolution possible pour les individus ; ainsi des enseignants, des chercheurs et des parents –même si certains sont revenus sur leur choix premiers, se font non seulement les échos mais les promoteurs du processus :

« beaucoup d'enseignants (le) reprennent à leur compte souvent avec de bonnes intentions pédagogiques, sans prendre conscience qu'il est en train de miner l'institution scolaire et universitaire en détruisant les fondements historiques de sa légitimité » (LGM,p.47)

A l'image de ce que décrit H Arendt à propos du totalitarisme nazi et de la banalité du mal : chacun apporte sa pierre, exécute ce qu'il y a à faire présenter comme inéluctable sans que personne puisse être identifié comme étant auteur, fondateur de ce processus. « Il se met en place de façon totalitaire sur l'ensemble des services publics, des relations sociales, et même des principes de la républicains comme la laïcité que beaucoup souhaitent voir devenir « ouverte » et positive » à l'image de la tolérance

anglo-saxonne. « Le système éducatif est désormais conçu comme une annexe institutionnelle du marché de l'emploi dont les agents ont pour mission « d'accompagner individuelle-



"Forgiveness is the key to action and freedom."
~ Hannah Arendt

ment » les élèves dans leur orientation active, d'exercer vis-à-vis d'eux un coaching et un monitoring qui les amèneront à optimiser leur potentiel en vue de leur intégration, la seule qui vaille, dans le monde de l'entreprise. Il s'agira essentiellement pour l'institution scolaire d'apprendre aux apprenants la compétence suprême, la méta-compétence : celle de se vendre aux employeurs »(Ibid.p.47-48).

Or en France, cette école du socle a été conçue par des gens de gauche, mise en œuvre par un gouvernement de droite, et il est question de la remettre à l'ordre du jour pour la refondation Peillon.

Et justement que dit la refondation ?

4. la refondation

On l'a dit, le texte du rapport, comme l'ont fait ses prédécesseurs, réaffirme les principes républicains, la laïcité et la visée d'émancipation (même si c'est en des termes confus : l'école républicaine serait la promesse d'un « égal accès au savoir », un savoir qui

instruit, éduque, émancipe et permet l'insertion dans la société mais définit en même temps la refondation dans une adaptation à la société en mutation).

La refondation doit s'organiser autour d'axes d'orientation, où l'on retrouve malheureusement ce que l'on a décrit de l'école néo-libérale.

(1) Réactualisation du socle des compétences

Les compétences étant la meilleure réponse à l'exigence d'adaptation à une société en constante mutation En effet (p.25) il faut que les élèves soient formés à des éléments qui permettent de s'orienter de façon autonome (orientation active, se gérer soi-même), « de faire des choix éclairés » dans un monde où fourmillent les info et connaissances multiples (le numérique) et qui permettent de dépasser le problème de l'évolution permanente des sciences, et donc la « posture encyclopédiste » de l'enseignement disciplinaire , comme « apprendre à apprendre », et « croiser les champs disciplinaires » en « multipliant les projets pluridisciplinaires », intégrer des « éléments pratiques » et « lier le savoir et l'action », c'est ce que fera « l'approche par les compétences » (p.25) à la place de l'approche par les disciplines, et, (p.26) il faut que ces compétences doivent être suffisamment générales, transversales pour être réactualisables et permettre à l'individu de « s'insérer socialement et professionnellement tout au long de sa vie » (gérer son capital humain dans l'univers concurrentiel des marchés toute au long de sa vie)

C'est là une nouvelle vision de ce qu'est l'émancipation confondue avec la « gestion de soi-même ».

Il va donc falloir sélectionner de nouveaux savoirs, non pour émanciper mais en fonction de ceux qui sont « privilégiés par la société » et « Ces

choix ne sauraient relever des seuls experts disciplinaires » (des professeurs). Voilà la promesse d'un nouveau socle de compétences qui devra être élaboré par un ensemble d'experts en dehors des professeurs (Attali serait-il le recours visé ?)

(2) Décentralisation, territorialisation de l'école, rôle plus important des parents (p. 48)

Il s'agit de soustraire de plus en plus l'école à la responsabilité de l'État pour en faire une communauté confiée à la responsabilité partagée des collectivités territoriales, des chefs d'établissement et des parents (la mise en place des rythmes en a été un exemple).

Pour s'adapter à la société et aux emplois qu'elle offre, l'école doit se rapprocher des entreprises et donc des territoires qui sont les 1^{ers} bassins d'emploi. Et les parents, plus sensibles à l'emploi de leurs enfants qu'à leur émancipation, deviennent des partenaires de choix, co-éducateurs, « délégués » (p. 48) qui auront même un rôle dans le choix des compétences, et de l'organisation scolaire et les « décisions et projets dans les différentes instances de représentation » (p.48).

Ils participent au virage d'une école républicaine qui instruit une école qui éduque, aux bonnes mœurs, à la morale et aux compétences utiles pour l'emploi de leurs enfants.

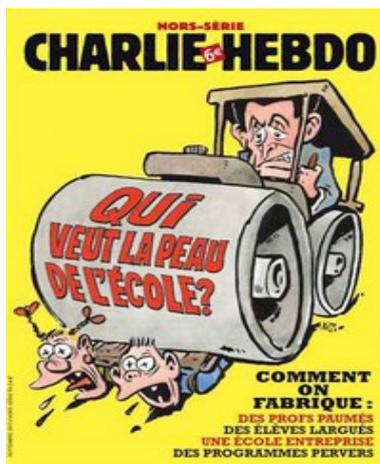
(3) L'orientation (p. 40)

L'école doit « évoluer » vers une orientation choisie (orientation active) par les élèves ; mais cela, et contrairement au reste, exige un « pilotage national ». Pourquoi ? Parce qu'il faut un cadrage national des objectifs, avec le socle des compétences, relayé par les chefs d'établissement avec une participation plus grande des parents et des collectivités territoriales.

(4) L'évaluation

Elle permet d'individualiser et de responsabiliser les élèves devenus, avec les compétences, plus capables de diriger leur travail et s'autoévaluer ; ii) de transformer le travail des enseignants qui devront adapter leur enseignement aux résultats obtenus par leurs élèves ils deviennent des formateurs à des compétences, des coaches, des orientateurs, ils participent au projet d'établissement qui doit être en phase avec la demande sociale, bref : ils s'éloignent de leur travail originel, enseigner !!!) d'évaluer, d'autonomiser les établissements et à terme de les mettre en concurrence avec un rôle accru de gestionnaire du chef d'établissement.

(5) La définition de l'enseignement comme métier qui s'apprend et s'exerce dans une école vouée aux compétences avec la visée d'une révi-



Hors-série numéro 31 sept 2011

<http://boutique.charliehebdo.fr/presse-livres/qui-veut-la-peau-de-l-ecole.html>

sion des tâches et du statut des enseignants

La définition des modalités et objectifs d'enseignement en termes de compétences, de transversalité, de projets des élèves et des établissements, qui vont donner lieu à une implication des enseignants dans des tâches très diverses et qui ne sont pas des tâches d'enseignement –celles-ci étant passées au second plan- ris-

quent fort d'aller vers une redéfinition du statut des enseignants plus proches de l'animation que de l'enseignement et donc vers une augmentation du nombre d'heures de présence dans l'établissement.

Dans la formation des professeurs, on trouve la nécessité de préparer les enseignants aux rapports avec les territoires, les partenaires dont les parents (p.48), -les professeurs devront apprendre à écouter les parents- ce qui n'y était pas présent avant. On trouve aussi l'exigence de différencier la formation selon les niveaux avec le risque de dévalorisation de certaines formations. Attention aussi que l'appel aux gens de terrain ne soit pas une manière de réduire les coûts de formation.

(6) Le numérique « une priorité pour la réussite » (p. 49) doit devenir une compétence au même rang que les math ou la littérature :

« L'école doit aujourd'hui pleinement entrer dans l'ère du numérique » pour que les élèves « s'approprient l'outil qui permet de s'orienter dans le monde de concurrence, de devenir citoyen, de devenir autonome et créatif ». On ne trouve aucun recul critique, sur les conséquences de l'usage pédagogique du numérique sur la pensée et les apprentissages ; aucune différence entre connaissance et information.

Le numérique est immédiatement promu au rang d'objectif majeur d'une école qui a choisi, selon les directives européennes d'adapter les élèves au monde comme il va plutôt que de les préparer à avoir sur lui une pensée critique.

On trouve aussi des références à l'éducation à la laïcité, à la citoyenneté, mais qui en réalité ne vont pas au-delà de ce que proposait l'éducation civique et vont dans le sens de la

compétence européenne concernant « les compétences interpersonnelles et compétences sociales et civiques »

Notons que la socialisation à et par l'école n'est pas une éducation à la citoyenneté contrairement à ce qui est dit (et qui corrobore les thèses libérales)

Et attention ! Si les règles sont élaborées et partagées par tous alors que tous n'ont pas le même rôle dans l'éducation des élèves, ces règles risquent fort d'être un consensus de convivialité, de socialisation vide, (Rochex) et non d'instruction.

Il y a dans ce rapport sur la refondation, à côté de ce qui peut être vu comme des avancées (plus de maîtres que de classes par exemple), un engagement évident du côté de l'école libérale que prône les instances européennes.

Or il faut le dire haut et fort, l'école républicaine humaniste n'est pas compatible avec cette école qui promet les élèves à une aliénation au monde des marchés.

L'universalisme n'est pas une vision utopiste de républicains retraités de la pensée, c'était la finalité d'une instruction à la liberté par la seule raison et n'a rien à voir avec la mondialisation.

La citoyenneté n'est pas l'exercice d'une socialité conviviale qui doit consoler les pauvres et empêcher les suicides des employés des entreprises soumises au « new management », mais le moyen de faire vivre les idées de démocratie, de liberté et d'égalité.

Nous proposer de refonder l'école en la livrant aux forces du marché au prix d'une régression sociale et intellectuelle sous couvert de lutte contre l'échec et les inégalités, c'est tout à la fois prendre les citoyens pour des imbéciles et porter un mauvais coup à l'humanisme.

Mais tout n'est pas joué, la résistance et le vote sont les armes du peuple.

Alors refusons de mettre en œuvre ce socle et cette refondation ; expliquons à nos collègues de quoi il s'agit, les risques que nous courrons.

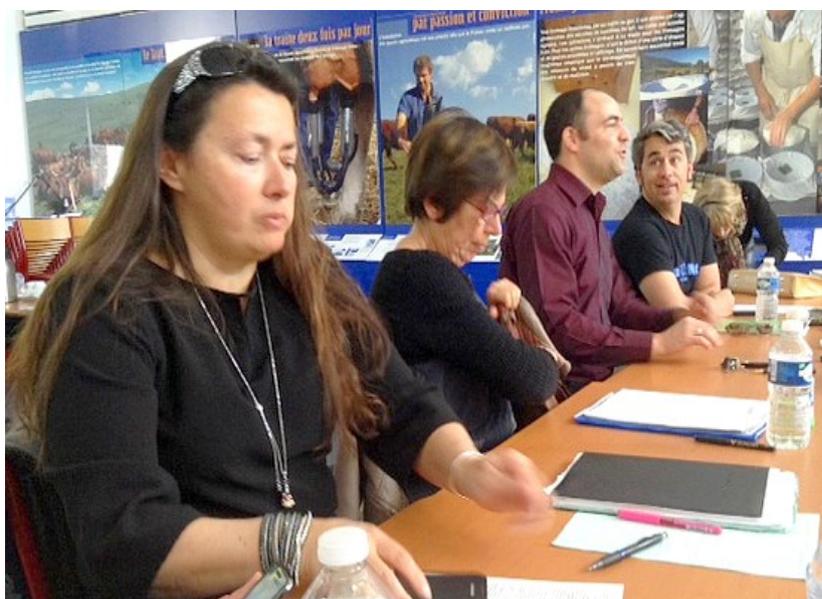
Refusons de brader l'école à la concurrence des marchés.

Anne-Marie Doly,

mars 2014

(Voir page suivantes)

LES MOTIONS adoptées
par le Congrès régional
en vue du congrès
National d'ARRAS



MOTION CORPO :



- Dans le contexte des logiques néolibérales (mises en place par les lois de décentralisation, en application des choix politiques européens), qui sous-tendent l'ensemble des évolutions que connaît notre secteur éducatif depuis de nombreuses années,

- Dans le contexte permanent de culpabilisation et suspicion vis-à-vis de notre travail,

- Face à la dégradation imposée du service rendu aux élèves,

un projet de rénovation des statuts qui régissent nos conditions de service est en voie d'adoption.

Ce cadre représente une vraie régression pour tous les personnels et le service rendu aux élèves.

Alors que notre temps de travail est encore celui calculé sur la base de 45h / semaine, ce cadre conduit à un alourdissement de notre charge de travail en remplaçant les réductions de service actuelles par un système de régime indemnitaire.

Le projet, en renvoyant nombre de décisions au niveau local, en renforçant le rôle des chefs d'établissement et en introduisant celui des Conseils d'Administration dans la définition de nos services, porte atteinte à notre liberté de

travail, met en concurrence les personnels et induit un mode de gestion arbitraire.

Alors que le cœur de notre mission, contrairement au discours ambiant, est bien la transmission des savoirs et la formation de citoyens instruits, l'introduction de missions dans la définition de notre service porte une nouvelle atteinte à la qualité et la finalité de l'enseignement dispensé.

Nous déplorons aussi le manque cruel d'informations sur ces travaux, et l'absence de consultation et de débats, alors qu'ils influencent directement notre travail quotidien.

Nous affirmons notre opposition à ces contre-réformes qui dégradent à nouveau nos conditions de travail, et conduisent à réduire la qualité du service rendu.

Sur ce dossier qui nous concerne pleinement, nous demandons au SNETAP et à la FSU d'exiger le retrait du projet de modification des décrets de 50 et d'organiser la défense de nos métiers, de nos conditions de travail et de nos statuts.

Nous demandons que ce point fondamental figure en première place à l'ordre du jour du Congrès d'ARRAS pour le secteur Corpo.

Adoptée à l'unanimité le 19 Mars 2014



Motion PSL - vie syndicale

Dans le cadre de la mise en place des politiques néolibérales via les mesures d'austérité, la modernisation de la politique publique (MPP) ex RGPP se met en œuvre dans tous les secteurs de la Fonction Publique, de la Sécurité Sociale et des Retraites.

La loi Peillon de refondation de l'École de juillet 2013 a introduit de ce fait une nouvelle étape de régionalisation de l'École publique et laïque. En effet, pour l'enseignement professionnel le Conseil Régional co-décide avec la DRAF des structures. Une commission régionale consultative est mise en place en parallèle du CTREA et du CREA. Par exemple, en Auvergne, cette commission consultative a validé le partenariat public/ privé pour la classe de BTS à St Flour.

C'est la mise en œuvre des SIEG (Services d'Intérêt Économique Généraux) préconisés par la commission européenne, qui permettent à l'État d'attribuer des missions de service public au privé. La loi d'avenir de l'agriculture et l'acte III de la décentralisation actent la régionalisation de l'enseignement professionnel initial. C'est dans ce cadre que le gouvernement actuel poursuit les réformes entamées depuis les années 1980 entre autres dans l'Enseignement Agricole. Ces réformes remettent en cause à la fois :

- les fondements même de l'École Publique et Laïque (égalité d'accès aux savoirs, diplômes nationaux qui sont une garantie contre l'arbitraire, neutralité par rapport aux religions, aux partis politiques et entreprises privées) les statuts des personnels en particulier le statut (décret de 1950) des enseignants, après celui des personnels TOS et des surveillants. .

- les syndicats nationaux et leur représentativité

Elles entérinent les partenariats public/privé et l'externalisation de missions au secteur privé. Elles permettent le développement de la flexibilité et de la précarité.

Le congrès régional SNETAP-FSU Auvergne réuni le 19 mars pense que l'Enseignement Agricole public est fortement menacé et demande que le congrès national se prononce clairement :

Pour : l'arrêt immédiat des réformes et l'abrogation de la loi Rocard de 1984, de la loi Peillon de juillet 2013.

Contre : la réforme du statut des enseignants, le pacte de responsabilité, l'acte III de la décentralisation et la loi d'avenir de l'Agriculture.

Le SNETAP avec la FSU doivent mettre en œuvre des actions à la hauteur des attaques perpétrées contre le Service Public, les retraites et la sécurité sociale dans le cadre des politiques néolibérales déjà mise en œuvre par les directives européennes et qui seront gravement accentuées par le traité de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (**TTIP : Transatlantic Trade Investment Partnership**).

Il est de la responsabilité du SNETAP National et de la FSU d'analyser et de faire connaître dans l'urgence le contenu exact de ce TTIP.

Ne s'agit-il pas de la généralisation du Traité de Maastricht ?

Adoptée à l'unanimité le 19 Mars 2014

Bilan de l' action de défense du site de Lapalisse : congrès d' Arras 2014

Maryse Chabrilat



La principale action, que nous avons menée en Région Auvergne ces dernières années, est la bataille contre la fermeture du Lycée Agricole Public de Lapalisse.

Il y a 4 ans, lorsque la fermeture a été fortement pressentie suite à la fusion avec le LEGTA de Moulins, la section de Lapalisse et le CSR ont choisi de ne pas accompagner cette fermeture comme nous l'avons dit au dernier congrès.

Cette position a fait l'objet d'une motion spécifique au Congrès de Melle « Pour la défense du Lycée agricole public de Lapalisse »

Pour nous, défendre ce petit établissement, c'est défendre l'Enseignement Agricole public dans son ensemble, car tous les petits établissements en milieu rural sont menacés, fragilisés par les réformes successives ; Réforme du bac pro en 3 ans entre autres ...et la Régionalisation.

C'est d'ailleurs le message que nous ont porté les nombreux collègues venus de toute la France nous soutenir le 6 juin 2013 à Clermont-Ferrand puis à Vichy. « Cela pourrait être nous » nous ont-ils dit.

Aujourd'hui, les actions syndicales de défense des services publics sont très difficiles à mener et ne sont pas toujours gagnantes. Le lycée de Lapalisse a été fermé en septembre 2013 en dehors de tout cadre légal. Beaucoup de postes de fonctionnaires ont été supprimés, des personnels ont été reclassés loin de chez eux et des personnels précaires n'ont pas retrouvé de travail, les bâtiments en très bon état sont laissés à l'abandon, c'est beaucoup d'argent public gaspillé.

Aujourd'hui, nous sommes très fatigués et déstabilisés, mais nous sommes fiers. Pour nous, il

était impensable de ne pas mener cette bataille. Sur le terrain la bataille a pu avoir lieu grâce :

à la détermination de la section de Lapalisse et d'un grand nombre de personnel car cette fermeture ne se justifie absolument pas ;

à l'aide du bureau régional ;

à l'aide du maire, du Conseil Général de l'Allier, du député Gérard Charasse et de son attaché parlementaire Christophe Pommeray,

à l'aide des parents d'élèves et des élèves, qui ont organisé une manifestation le 28 mars à Lapalisse suite à l'annonce brutale de la fermeture la semaine précédente,

à l'aide des agriculteurs, des maires des communes voisines qui ont voté des délibérations pour le maintien du Lycée.

Cette détermination s'est concrétisée par la journée de grève régionale et le blocage du Conseil d'Administration le 19 avril avec « l'opération escargot » par les tracteurs de Lapalisse à Moulins. Le Président du Conseil d'Administration Jean Mallot, vice Président du Conseil Régional PS et Conseiller de l'ex premier Ministre J.M. Eyrault et Claudine Lebon (DRAFF) ont été obligés de s'échapper par les chemins de terre, les tracteurs ayant bloqué l'accès par la route.

Ce jour là nous aurions souhaité que le secrétaire national du **SNETAP, dans le cadre du respect du mandat de Congrès de Melle, soit présent à nos cotés.**

Que pouvons-nous dire à l'heure du bilan ?

L'aide des instances nationales a été trop tardive ; certes nous avons forcé le Ministre de l'Agriculture à nous écouter lors de sa présentation de la loi d'Avenir en mai 2013 lors du CSN, certes nous avons occupé les locaux du Conseil Régional et manifesté à Vichy le 6 juin 2013; le mandat du congrès de Melle a été difficile à mettre en œuvre. Chaque fois que j'intervenais dans ce sens au CSN, la réponse était toujours la même « on ne peut pas défendre uniquement Lapalisse »

L'action que nous a proposée le SNETAP Natio-

nal était une réunion organisée conjointement par le SNETAP et le Comité de défense de l'Enseignement agricole public en septembre 2011.

Les personnels syndiqués de Lapalisse n'ont pas souhaité s'engager dans cette voie qui associait partis politiques et syndicat. Nous avons vu effectivement la limite de cette action, lorsque finalement elle a été organisée le 8 avril 2013 suite à l'annonce brutale de la fermeture par la DRAF en dehors de tout cadre légal et la veille de « journée portes ouvertes ». En effet, aucune des personnalités politiques, membres de ce comité ne s'est rendue à Lapalisse ce jour. André Chassaing, qui est député Front de Gauche et Conseiller Régional, n'était pas présent, aucun élu PS, aucun élu d'EELV... Cela peut s'expliquer, car ils nous ont informé que la majorité des conseillers régionaux avait voté la désaffectation des locaux de Lapalisse dans le PPI (Plan pluriannuel d'investissement) en 2008. Nous pouvons effectivement comprendre qu'ils ne pouvaient pas voter la fermeture et défendre le maintien du site.

Cependant, c'est à partir de cette réunion où il n'a été question que de la défense du site de Lapalisse qu'a été concrétisée la création du Comité de Défense du Lycée et que nous avons décidé de bloquer le CA du 19 avril et de contacter tous les groupes politiques du Conseil Régional afin de faire voter une motion au Conseil Régional à la session de juin 2013.

Au mois de mai et juin 2013, nous avons rencontré tous les groupes politiques du Conseil Régional. A notre grande surprise, certains députés du Front de Gauche ne souhaitaient pas faire une motion en prétextant qu'ils ne pouvaient voter celle que proposait l'UMP.

Finalement, grâce à l'insistance de Jean-Marie Leboiteux auprès d'André Chassaing et d'Eric Dubourgnoix (**conseiller Régional** Front de Gauche) une motion Front de Gauche a été déposée la veille de la session du 17 juin 2013.

Cette motion a obtenu la majorité avec les votes de l'UMP, qui ont voté la motion du Front de Gauche après avoir retiré la leur, une PRG et l'abstention d'EELV (24 pour ; 17 contre et 6 abstentions)

Le Président de la Région, René Souchon a donc été mis en minorité. Pour nous c'est une grande victoire, d'autant plus que le secrétaire départe-

mental de la FSU Allier avait fait adopter une motion pour le maintien du site de Lapalisse au Conseil Académique de l'Éducation Nationale.

Cependant, à notre grande surprise, le lendemain le journal La Montagne annonce que les conseillers régionaux ont voté la fermeture de Lapalisse.

A notre grande surprise aucun des groupes politiques n'a repris et fait vivre cette motion.

Le lendemain, s'appuyant sur cette motion lors de l'audience avec le Ministre de l'Agriculture le 18 juin, le SNETAP n'a pas pu faire changer d'avis le Ministre.

Le Président de la Région et Jean Mallot président du CA ont tout mis en œuvre pour fermer cet établissement en faisant voter la désaffectation des locaux par sa majorité en 2008.

Aujourd'hui, l'action continue puisque le SNETAP National a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif en janvier 2014.

Pour nous, cette action nous conforte dans l'idée que le syndicat doit rester indépendant des partis politiques. Nous avons vu que le combat pour la Défense de Lapalisse a été utilisé par chaque groupe politique pour servir leurs propres intérêts.

Comme l'affirme la Charte d'Amiens de 1906, l'Indépendance syndicale n'est **plus que jamais d'actualité.**

L'action syndicale a été « impuissante » par ce comité.

Notre position et notre action n'ont pas affaibli le SNETAP dans la région, bien au contraire.

Pour nous, le renforcement du syndicat passe par le respect de cette indépendance et par la défense inconditionnelle des Statuts et des Services Publics.

Aujourd'hui, dans le pacte de responsabilité, c'est-à-dire dans le cadre des restrictions budgétaires c'est le statut de la Fonction Publique en général qui est fortement menacé et en particulier le statut des enseignants. Notre congrès doit sortir des mandats clairs sur ce sujet.

Maryse C.habrilat Avril 2014

Ne touchez pas au décret de 1950 (voir motion congrès régional 19 mars 2014)

Si vous souhaitez affaiblir les services publics dans le cadre des politiques d'austérité et de décentralisation suivez le procédé suivant :

Commencez par affaiblir le Service Public pour pouvoir dire qu'il fonctionne mal.

Ensuite, proposez la destruction des statuts, des droits qui sont un gage de qualité pour les usagers (recrutement sur concours nationaux et formations) et les employés

et enfin ouvrez à la « concurrence libre et non faussée » cf Traité de Maastricht de 1992.

Le résultat est toujours le même :

Tout ceci s'accompagne d'une forte campagne médiatique de dénigrement du Service Public et de ses agents.

C'est ainsi que s'est réalisée la « casse » de toutes les Entreprises et Services publics. Les derniers services publics à faire disparaître sont l'Éducation, la Santé et la Justice.

Dans l'Enseignement, les « réformes » successives depuis les années 1980 de l'École Primaire à l'Université ont fragilisé les élèves, les étudiants et les personnels, donc l'ensemble du secteur éducatif public.

Les élèves **sont fragilisés**, ils entrent maintenant au Collège, au Lycée et dans le Supérieur avec

moins de savoirs qualitatifs et quantitatifs. Ils se culpabilisent, ils sont « leurrés » par des diplômes qui sont de moins en moins nationaux et vidés progressivement de leur contenu.

Les enseignants eux sont **fragilisés** car les réformes successives ont augmenté leur charge de travail, tout en modifiant la forme du travail lui-même avec :

- l'augmentation du nombre de classes par enseignant, suite à la baisse du nombre d'heures d'enseignement par matière pour mettre en œuvre la RGPP* entre autres.

En parallèle, le nombre d'élèves par classe augmente.

Avec moins d'heures de cours, et plus d'élèves par classe, il est très difficile de connaître tous les élèves et remédier aux difficultés.

- la nécessité de s'adapter à des élèves, qui n'ont plus certains acquis, et ceci avec une baisse de la formation des enseignants.
- la mise en place des diplômes par CCF (Contrôle en cours de formation), des heures de pluriactivités qui permettent une annualisation

Les lycées publics qui fonctionnent très bien ? Rationalisation

du travail avec un « zapping » du savoir, d'heures supplémentaires imposées, des nouvelles technologies...

- la baisse du nombre de personnel encadrant dans les lycées : surveillants, administratifs, personnels TOS, CPE et proviseur adjoint. Ainsi, d'autres missions que l'instruction sont données aux enseignants, car la transmission du savoir n'est plus une priorité.

Le Savoir et la Culture sont même méprisés.

On véhicule le fait que de toutes les façons, tout le monde ne pourra pas accéder au Savoir et à la Culture, et que certains élèves n'en ont pas les moyens. Éléves, que l'on va d'ailleurs aller repérer dès l'école primaire et pourquoi pas dès l'école maternelle :

« On n'instruit plus, on divertit ».

En Effet, il s'agit bien d'organiser le divertissement avec le décret sur les Rythmes Scolaires.

- la multiplication des temps de service sur deux établissements, suite aux réformes du bac pro en trois qui permet la suppression de classe et des petits établissements.

la décentralisation : les lycées sont rénovés avec de beaux extérieurs, de beaux espaces verts mais où il manque beaucoup de matériels pédagogiques (bus, matériels de laboratoire, équipement en nouvelles technologies) Les bâtiments des lycées deviennent un prétexte au « Développement Durable », un marché extrêmement lucratif pour des entreprises qui embauchent de la main-d'œuvre sur un marché du tra-

Les besoins pédagogiques et donc la réussite des élèves ne sont plus la motivation première de la rénovation confiée aux Régions. On ferme même ceux qui fonctionnent bien avec des équipements récents et adaptés (Lycées professionnels de Lapalisse, de Romagnat, Pierre et Marie-Curie à Clermont-Ferrand)

vail de plus en plus déréglementé.

Ainsi, la charge de travail a augmenté mais les salaires n'ont pas augmenté. Il y a même une baisse du niveau et de la qualité de vie des enseignants, avec la **multiplication du travail précaire souvent à temps partiel**. De plus, il y a une mise en concurrence des enseignants avec la multiplication des heures non affectées à une matière parce que : politique d'austérité oblige : « *on ne peut pas donner la même chose à tous les élèves, il s'agit de faire des choix, des projets...* »

Cette succession de réformes qui court depuis

les années 1980, entraîne un mal être, un stress, une culpabilisation chez les élèves et chez tous les personnels, y compris chez les personnels enseignants. Comme dans les autres domaines des services publics (EDF, SNCF, Police....) **des suicides apparaissent chez les enseignants :**

« je ne ferai pas professeur toute ma vie, tout faire à la va-vite et toujours courir après le temps, ce n'est pas possible » dit une enseignante agrégée.

Comment peut-on expliquer une telle détérioration des conditions de travail chez les enseignants ?

Le travail a été bien minutieusement préparé par les précédents gouvernements avec les réformes qui n'ont cessé de succéder, sous l'injonction du sommet européen de Lisbonne de 2000 qui met en œuvre le « Livre Blanc » de la Commission Européenne publié en 1994. **Le gouvernement actuel n'a plus qu'à apporter la touche finale en poursuivant ainsi l'œuvre de déréglementation avec la décentralisation de l'École** (loi Peillon de refondation de l'École et décret sur les rythmes scolaires) et en s'attaquant au statut des enseignants. Statut qui leur garantit un temps de travail précis, une mission précise, un niveau de salaire précis et encadré.

Avec la suppression du décret de 1950, le secteur de l'Éducation peut s'ouvrir définitivement à la concurrence, il ne sera pas gêné par une réglementation du travail.

Le secteur public, avec ses statuts n'est pas concurrentiel face aux officines privées de formation qui proposent des salaires bas. Les Universités, de

plus en plus autonomes fonctionnent avec une majorité d'enseignants précaires. Les CFA et CFPPA, décentralisés depuis 1983, fonctionnent avec des formateurs précaires, souvent à temps partiel. Les personnels titulaires, qui ont un statut, dans les CFA et CFPPA sont fortement inciter à partir, on leur dit d'ils coûtent trop cher. De ce fait, ils deviennent concurrentiels.

Ainsi, la formation, « l'échec scolaire » devient-ils un grand marché dans le cadre de la mise en place de la formation tout au long de la vie préconisée par OCDE via les directives européennes.

Aujourd'hui, l'OCDE* via son enquête PISA* a beau jeu de pointer du doigt l'échec scolaire alors que c'est elle qui préconisait, en 1996 dans son rapport intitulé « **la faisabilité politique de l'ajustement** », aux gouvernements de s'attaquer à la qualité des services publics pour pouvoir les ouvrir à la concurrence et mettre en place dans le système éducatif la formation par compétences. Donc, « l'échec de l'École » n'est pas le fruit du hasard, **l'échec scolaire a été minutieusement organisé**, maintenant, il est pris pour prétexte afin de privatiser des pans entiers de l'instruction publique et en particulier la formation professionnelle. Ce fait, l'École Publique avec ses statuts, ses

C'est de la « barbarie douce ». Ainsi, les élèves n'auraient besoin que d'acquérir des **compétences** pour qu'ils soient « **employables** » par les **entreprises**. Les entreprises n'ont pas besoin de salariés qui puissent comprendre un contrat de travail et qui puissent s'investir dans « la cité » pour devenir pleinement citoyen.

diplômes nationaux qui garantissent des droits au travail, n'a plus de raison d'être. **Les salariés doivent devenir une « ressource » exploitable sans contrainte d'une législation du travail, au même titre que le sont les ressources naturelles.**

Est-ce à l'OCDE, au monde de l'entreprise (l'ERT*) de dicter les principes de bases de l'École d'une République démocratique ?

N'est-ce pas le Service Public laïc, avec ses statuts qui garantissent le plus la justice sociale, la solidarité et permettent de corriger les inégalités, de préserver la **sérénité, avec de bonnes conditions de travail** pour tous les salariés et les usagers ? N'est-ce pas cela la Modernité ? La modernité n'est pas le retour au non droit connu à d'autres périodes de l'histoire **où tout le monde est en concurrence avec tout le monde.**

L'histoire nous montre que la déréglementation n'améliore pas le service rendu et qu'elle engendre des risques psycho-sociaux importants chez les salariés et chez les usagers qui voient leurs conditions de travail et de vie se dégrader considérablement.

Ce n'est pas en fragilisant encore plus les personnels en détruisant leur statut, qui est une garantie contre l'arbitraire dans le système scolaire public volontairement fragilisé que l'on va remédier au problème de l'échec scolaire minutieusement organisé.

Pour toutes ces raisons, pour la justice sociale garante de la démocratie et de la paix sociale, nous demandons à ce gouvernement d'arrêter la « casse » des services publics et aujourd'hui de ...

...maintenir le décret de 1950 qui régit les missions et les obligations de service des enseignants et de revenir pleinement à ses principes de base qui ont été déjà fortement dénaturés par les réformes des diplômes et par les « contraintes budgétaires » liées aux politiques d'austérité. Les nouvelles technologies ne doivent pas être le prétexte pour détruire le droit du travail. Au contraire elles sont des outils qui doivent permettre d'améliorer le travail des enseignants, la transmission des savoirs et ainsi elles peuvent conduire à une baisse du temps de travail

**TINQUIÈTE : C'EST JUSTE
UNE « NOUVELLE MISSION »**



Source : <http://edu45.udccgtloiret>

*RGPP : Révision Générale des politiques publiques

*OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

*PISA : Programme International de suivi des acquis des élèves.

*ERT : The Européen Round Table of Industrialists, fondée en 1983.

Un début de carrière dans un petit établissement de l'Allier, l'apprentissage du métier et surtout la prise de conscience que des personnes autour me soutiennent. Elles ont le souci de l'Autre, les injustices les soulèvent, ils s'appellent Dominique, Michèle, Laure, Brigitte... Ils sont syndiqués comme moi.

Les années passent, des sections disparaissent. Le lycée agricole est, nous dit-on, fragilisé. Sa taille ? Humaine mais l'humanité n'a pas bonne presse. Bientôt il faut combattre le projet de fusion avec l'établissement voisin lointain.

La vie m'amène à intégrer le lycée voisin. J'en deviens la secrétaire de la section syndicale. La fusion s'est faite entre les 2 établissements. La mise à mort du petit lycée est programmée. La lutte pour son maintien a valeur de symbole : c'est défendre l'enseignement agricole public laïque, les valeurs d'équité et de justice sociale de la République. Lutter contre l'indifférence, observer les bassesses des uns, le courage des autres, le combat est rude.

Le petit lycée a fermé ses portes. Les combattants sont fatigués. Le congrès syndical national du SNETAP – FSU est annoncé à Arras. Je veux y aller et entendre la vérité sur le combat qui a été mené. Nous sommes une « bonne équipe » à venir d'Auvergne. Maryse prend la parole pour raconter ce qui s'est passé et rend justice et ainsi vie au lycée de Lapalisse, Jean rappelle les valeurs fondamentales du syndicalisme, alerte le congrès sur les dangers du Grand marché transatlantique... Du syndicalisme local et global ! Dans lequel je me retrouve. Tout comme dans l'exercice de démocratie participative auquel les congressistes sont conviés. De quoi se consoler de mes impressions de déconnexion entre « ma réalité » syndicale et celle du Bureau national.

Un deuxième pour « ma route » ?

A dans 3 ans.

Mai 2014 C. C.

Les défenseurs du lycée Brun en justice ?

Le comité de défense du lycée Antoine-Brun n'a pas dit son dernier mot.

Lors de sa dernière réunion, ses membres ont fait part de leur volonté d'aller jusqu'au bout, y compris en justice s'il le faut. Pour ce faire, ils s'appuient, pour l'essentiel, sur la position de la Région, exprimée sous forme de vœu en fin d'année scolaire 2012-2013.

Ils ont ainsi retenu que le Conseil régional considèrerait que l'existence d'une structure publique de formation agricole est « un vecteur essentiel de développement du service public et de solidarité territoriale ». Et que « la décision définitive de fermeture du site n'est pas opportune et se traduirait par une désertification accrue de ce territoire ».

Le comité de défense exige qu'au moins, le projet de reconversion Agropalisse proposé par le Dé-



RÉSISTANCE. Le comité envisage la possibilité de faire des recours devant le tribunal administratif.

partement soit étudié. Celui-ci envisage de lier sur le site lapalissois formation et agriculture biologique. Bien d'autres pistes, à leurs yeux, mériteraient d'être explorées.

Le comité a, par ailleurs, étudié la possibilité d'intenter des recours devant le tribunal administratif en faisant prévaloir une fermeture « sauvage » du site et les préjudices moral et physique subis par les

personnels, les parents et les élèves.

« Malgré les annonces faites, indiquent ses membres, le transfert des élèves dans la précipitation ne se fait pas sans de nombreux préjudices moraux et financiers pour les élèves et les personnels. Au moins cinq élèves ont abandonné leur cursus scolaire, ils se sont trouvés dans l'impossibilité de poursuivre leur scolarité. »

Ils observent également que « les frais de scolarité et la fatigue ont été augmentés » et que « la promesse faite qu'un ramassage scolaire serait organisé n'a pas été tenue. » Pour les personnels, « les reclassements se sont faits en dehors de toutes procédures administratives, sans choix possible. Certains d'entre eux n'ont pas été reclassés et se retrouvent sans emploi depuis septembre. » ■

Le Pacte Transatlantique pour le Commerce et l'Industrie

Par D BALME

Préambule :

Je ne suis ni économiste, ni spécialiste. Ce texte est le fruit d'une synthèse sur un sujet découvert pour ma part il y a peu, et exprime mon ressenti. Les lecteurs voudront donc excuser par avance d'éventuelles imprécisions ou inexactitudes.

PTCI, TAFTA, ça vous parle ? Non ? et pourtant, dans l'ombre, sans réel débat public ni information des citoyens, on travaille pour nous...

Le 8 Juillet 2013, des négociations ont été ouvertes entre l'Union Européenne et les États-Unis, portant sur **un pacte transatlantique** visant à libéraliser encore davantage le commerce et l'investissement entre les deux parties.

Pourtant, des projets porteurs des mêmes objectifs ont déjà été repoussés : négocié au sein de l'OCDE entre 1995 et 1997, l'AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement a finalement avorté devant la vague de protestation soulevée. C'est le cas aussi de l'ACTA (Accord commercial anti-contrefaçon) refusé en Juillet 2012 par les eurodéputés.

Aujourd'hui, alors que le 5ème cycle de négociations s'est terminé le 23 Mai, et que le suivant commencera en Juillet, ce nouvel accord regroupe en les aggravant les éléments les plus néfastes des accords existants (Accord Général sur le Commerce des Services, etc...)

Depuis quelques semaines, quelques minutes y ont été consacrées dans les médias, mais qu'en est-il vraiment ?

Objectifs et bases des négociations

La lecture du mandat de négociation pour la Commission Européenne, adopté par le Conseil de l'Union Européenne est très instructive quant aux principes suivis et aux grandes lignes directrices de l'accord.

Un seul marché

L'objectif affiché est la réalisation d'une véritable « fusion ». En effet, « ... notre capacité à traiter conjointement les obstacles réglementaires au commerce est un élément clé dans la réalisation de l'intégration économique entre l'UE et les États-Unis.... »

Cet accord « global et ambitieux », avec mise en place de règles mondiales s'imposera à tous : « Les obligations de l'Accord seront obligatoires pour tous les niveaux de gouvernement. ». « Les États assureront la mise en conformité de leurs lois, règlements, procédures avec les dispositions du traité. »

Pour cela, il sera ainsi nécessaire d'aller beaucoup plus loin que tout ce qui existe actuellement, notamment au niveau de l'OMC. Ce point est présent plusieurs fois. Il s'agit de traiter les obstacles aux commerces, d'aller au-delà des accords commerciaux précédents, d'éliminer tous les droits de douanes sur le commerce bilatéral.

On recherchera donc les « moyens de réduire les barrières non tarifaires », les obstacles « à l'intérieur des frontières. »: « S'attaquer aux obstacles réglementaires serait l'option la plus avantageuse pour l'UE ». Il paraît évident qu'un tel pacte ne pourrait voir le jour sans une standardisation des normes.

Recherche d'une libéralisation maximale.

La recherche d'un degré maximum de libéralisation est affichée. Ainsi, « L'accord devrait prévoir la libéralisa-

tion progressive et réciproque du commerce et de l'investissement en biens et services ainsi que des règles sur les questions liées au commerce et à l'investissement avec un accent particulier sur l'élimination des obstacles réglementaires inutiles... ».

On notera par ailleurs une volonté d'aligner l'ensemble vers le plus haut niveau de libéralisation : « L'objectif des négociations sur le commerce des services sera de lier le niveau autonome existant de la libéralisation des deux parties au plus haut niveau de libéralisation capturé dans les ALE existants... »

Les dangers du PTCI

La généralisation du système ultralibéral américain

Il faut partir du but affiché, imposer l'élimination, la réduction de politiques nationales superflues.

Dans le domaine social et environnemental, les contraintes réglementaires sont bien plus importantes en Europe qu'aux États-Unis. Comme il s'agit de rechercher une libéralisation maximum, cela passera forcément par une redéfinition de ces normes qui aboutira à leur affaiblissement. Il s'agit de cette fameuse levée des « barrières non tarifaires »

Comme l'illustrent les effets négatifs de l'ALENA (Accord de libre échange nord-américain) sur les salariés outre-Atlantique, il y aura alors forcément des conséquences sur le droit du travail, qui sera considéré comme un obstacle au profit.

Dans le système américain, on note aussi que la justice arbitrale se substitue de plus en plus et très largement à la justice indépendante.

Un système d'arbitrage anti-démocratique

Le projet de traité prévoit la généralisation du principe d'arbitrage. De quoi s'agit-il ?

Alors qu'aujourd'hui, nous disposons d'une justice

indépendante, fondement d'une société démocratique, la mise en place du Pacte Transatlantique verrait se généraliser le système dit de l'arbitrage, une justice privée très contestable.

Grâce à la création d'une structure juridique nouvelle dans laquelle œuvreront des experts privés (supposés indépendants), permettant aux entreprises d'attaquer les États, sociétés privées et États seraient alors sur un pied d'égalité, soumis de manière égale aux lois du marché.

Faut-il rappeler l'arbitrage conduit dans l'affaire Crédit Lyonnais / Bernard TAPIE pour démontrer tout le mal qu'il faut penser de ce système anti-démocratique ?

Celui-ci a déjà pris beaucoup d'ampleur, pour le plus grand bonheur des cabinets d'avocats. En 2012, c'est ainsi 60 plaintes qui ont été instruites dans ce cadre.

Avec l'arbitrage, les États risquent de subir des conséquences financières très importantes, comme les 2,3 milliards d'Euros versés par l'Équateur à la compagnie pétrolière Occidental Petroleum en Octobre 2012. Ils préfèrent alors parfois négocier, voir renoncer en retirant les textes pouvant induire ces contestations. On voit donc que c'est la capacité même des États à définir librement leurs politiques qui sera affectée, puisque cet outil permettra aux entreprises privées de



les attaquer si elles jugent qu'elles contrarient leurs profits.

De nombreux domaines peuvent illustrer ces conflits entre intérêts privés et politiques publiques : OGM, gaz à effet de serre, régulation financière, ... Par exemple, les politiques de transition énergétique avec les réglementations contre l'exploitation des gaz de schistes en Europe vont à l'encontre des intérêts économiques des entreprises américaines exploitant ces ressources, et pourraient donc être attaquées.

Et pour les Services Publics ?

On pourrait penser que tout cela concerne le secteur marchand uniquement. Mais qu'en est-il du Secteur Public ?

Déjà, les évolutions que nous connaissons nous alertent. Dans le domaine de la santé, les actes rémunérateurs sont réalisés dans le privé, alors que le secteur public conserve la partie non rentable. Dans l'Éducation, la volonté de développement du numérique et son implantation croissante sont forcément à relier au marché représenté par les outils nécessaires.

Ainsi, dès lors qu'il y aura des profits à réaliser, on peut penser que nos Services Publics, dans la droite ligne de ce qu'ils subissent depuis des années, seront également concernés indirectement par ce Pacte : il faudra les « réformer » afin de permettre l'accès des entreprises privées à ce marché : Quel avenir pour les domaines de l'Eau, de l'Éducation, des Transports,...

Un rapport remis à Nicole Bricq, alors Ministre du Commerce Extérieur, affirme ainsi que tous les secteurs seront concernés : «...Les industries, l'agriculture et l'agroalimentaire mais aussi de plus en plus de services, y compris traditionnellement publics en France... »

Garder l'espoir, informer et combattre

Pacte..Pacte... l'impression d'avoir déjà entendu çà....Pacte de responsabilité...Pacte de croissance...

Sous couvert de soi-disant bénéfiques pour l'emploi et la croissance qui viendrait d'une augmentation du commerce et de l'investissement, ce projet de pacte est un leurre. D'ailleurs certains chiffres avancés sur les gains estimés (3 centimes de richesse supplémentaire par tête européenne et par jour en ... 2029) prêteraient à sourire si l'affaire n'était pas si grave. La mise en place de ce libéralisme « total », fonctionnera grâce à une croissance factice que les dettes contrac-



tées auprès des marchés alimenteront...

Appuyé par le lobbying de l'European Business Submitt, ce projet est une vraie menace pour la Démocratie, tant par le système d'arbitrage, que par le fait que les États ne seront plus maîtres des réglementations qu'ils souhaiteraient adopter. Le maintien d'une exception culturelle ne saurait être l'arbre qui cache la forêt.

Par ailleurs la volonté d'imposer ce système à l'ensemble des autres blocs économiques mondiaux, notamment les BRICS pourrait aussi être source de tension.

Cependant, il faut garder espoir. La Commission des

Affaires Étrangères du Sénat (Rapport du 15 Mai 2013) a mis en garde : *«En matière d'investissement, il est préférable d'éviter le règlement des différends entre les investisseurs et les États par l'arbitrage. La question du recours à un tel mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et les États, prévue actuellement par le mandat, devra être revue. Un tel dispositif est en effet contestable dans sa mise en œuvre, en raison des coûts très élevés qu'il risque de représenter pour les États, comme dans ses implications politiques : le recours à un arbitre privé pour régler un différend entre un État et un investisseur risque de remettre finalement en cause la capacité à légiférer des États. »*



Un peu partout la résistance s'organise. Plusieurs collectivités se sont par un vote démocratique, déclarées hors zone d'application : la Région Ile de France le 14 Février 2014, la Région PACA le 21 Février 2014, les Villes de Besançon, de Niort...

A nous de faire en sorte qu'elle soit suffisamment forte, afin d'éviter la « signature rapide de cet accord à laquelle ont appelé conjointement François Hollande et Barack Obama

D BALME - SNETAP

Pour agir...

<http://stoptafta.wordpress.com/>

SITOGRAPHIE:

<https://www.laquadrature.net/fr/tafta>

<http://blogs.mediapart.fr/blog/pascale-fourier/280513/pacte-transatlantique-ce-qui-risque-de-changer-par-gerard-filoche>

<https://www.laquadrature.net/fr/tafta-non-aux-negociations-anti-democratiques-us-ue>

<http://www.politis.fr/Marche-transatlantique-UE-Etats,22537.html>

<http://www.monde-diplomatique.fr/2013/11/WALLACH/49803>

<http://www.humanite.fr/tribunes/le-coup-d-etat-neoliberal-546985>

<http://www.humanite.fr/monde/l-accord-transatlantique-decrie-mais-pas-remis-en-545074>

<http://www.humanite.fr/monde/ils-disent-non-au-grand-marche-transatlantique-545603>

<http://www.humanite.fr/monde/exclusif-humanitefr-publie-le-projet-d-accord-de-l-541854>

<http://rue89.nouvelobs.com/2013/05/31/contre-laccord-libre-echange-transatlantique-242829>

<http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/accord-commercial-ue-usa-risques-149212>

<http://france.attac.org/actus-et-medias/salle-de-presse/article/grand-marche-transatlantique>

[-contre](http://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports-37/article/le-marche-transatlantique-contre)

<http://www.contrelacour.fr/marche-transatlantique-le-projet-de-mandat-de-negociation-de-la-commission-europeenne-traduit-en-francais/>

http://www.boursorama.com/forum-sirepv-le-pacte-d-union-transatlantique-424848462-1?id_message=425101199

<http://www.politis.fr/Marche-transatlantique-les-ONG,24481.html>

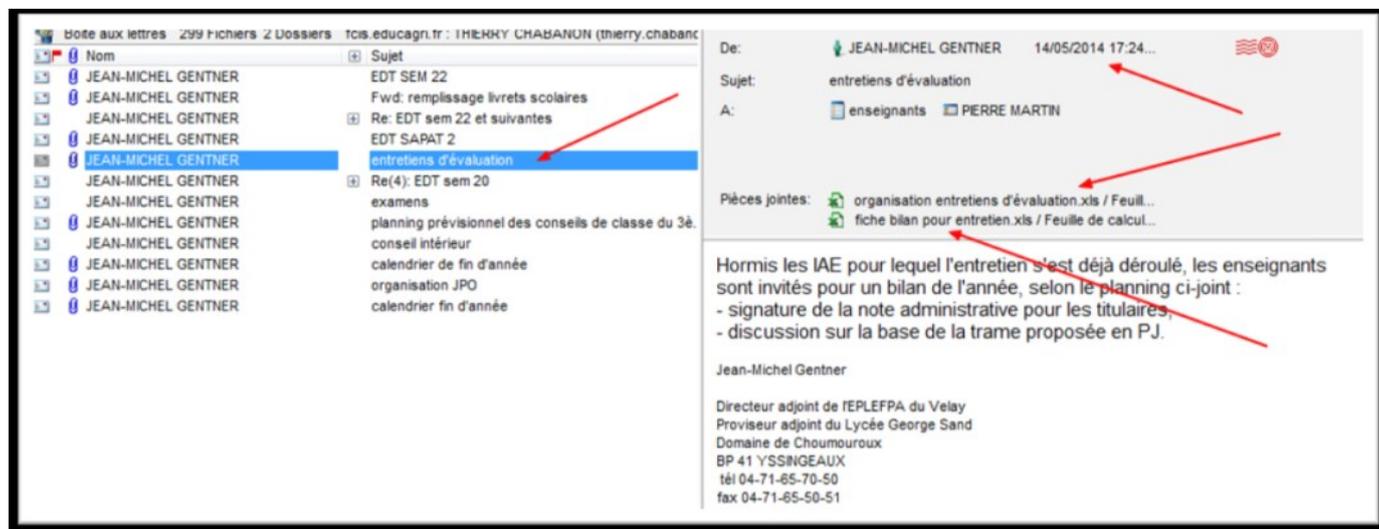
<http://www.frontdegauchepaca.com/article-le-conseil-regional-hors-zone-d-application-du-pacte-transatlantique-la-belle-victoire-des-elus-fr-122705460.html>

<http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/derriere-le-pacte-de-croissance-de-118689>

Vie des sections

EPL DU VELAY (Yssingeaux) Les entretiens d'évaluation proposés par la direction du Lycée George Sand à Yssingeaux constituent un précédent inadmissible et ne sont pas légaux. Notre courrier au proviseur

Suite à l'envoi d'un mail adressé aux enseignants du Lycée George Sand daté du 14 Mai 2014 les convoquant à un entretien de fin d'année en fonction d'un calendrier précis joint au mail dont voici la copie d'écran,



Copie d'écran

Considérant que ce message constitue bien et sans équivoque une convocation des enseignants à un entretien et qui n'est pas une simple signature de leur note administrative,

Considérant en outre que celui-ci est accompagné d'une fiche de préparation (dite « fiche bilan ») et d'un calendrier précis qui dénote son caractère obligatoire et dans l'entête duquel on peut lire une nouvelle fois « entretiens d'évaluation » (voir ci-après)

mercredi 11 juin		jeudi 12 juin	
...n-François	08:30	... Viviane	08:00
...Jean	09:00	... Céline	08:30
...oline	09:30	... Pascal	09:00
...E Cédric	10:30	...ayeb	09:30
... Régis	11:00	... Sylvie	10:30
...N Carole	11:30	...écile	11:00
		... Frédéric	11:30
...Abdes	14:00	... Eliane	12:00

Copie d'écran

Considérant ensuite que les agents contractuels du lycée sont aussi concernés dans ces convocations alors qu'ils ne sont pas notés administrativement, Considérant enfin que ces éléments n'ont aucune valeur réglementaire ou légale,

Nous, section locale Snetap du lycée G Sand demandons l'arrêt immédiat de cette procédure d'entretien d'évaluation et son retrait pur et simple car contraire aux règlements comme aux usages dans l'enseignement agricole public.

Nous rappelons enfin que cette question avait été traitée par la DGER en 2003 et annulée.

Pour la section locale Snetap du lycée G Sand

Th. Chabanon, V. Trotoux

Vie des sections

MARMILHAT : Préavis de grève pour le mardi 2 septembre 2014

Compte-rendu de l'AG du mardi 10 juin 2014 et relevé de décisions

Les personnels réunis en Assemblée Générale le mardi 10 juin à 11 heures constatent que, depuis de nombreuses années, les suppressions de postes, de classes, d'heures d'enseignement, les réformes des référentiels, les seuils imposés par classe, entraînent l'augmentation du temps de travail pour tous les personnels et **dégradent considérablement les conditions d'exercice de nos métiers respectifs** et accentue la **précarisation** des personnels. Ces dégradations remettent fortement en cause la qualité du service rendu. Le CDI en est malheureusement un bon exemple, pour ne citer que ce service pour 2013-2014. **Nous ne pouvons plus accepter que nos conditions de travail se dégradent sans cesse. Ces dégradations mettent en danger la santé des personnels et la sécurité des élèves.**

Pour la rentrée 2014 une nouvelle dégradation s'annonce avec la suppression des postes de titulaires (Anglais, biologie, agronomie, administratif, Assistant d'Éducation..) **et une nouvelle déréglementation pour répondre aux exigences compatibles d'une DGH : dotation globale horaire) qui est toujours en deçà des besoins en service public d'enseignement agricole.**

Après les attaques faites aux petits établissements d'enseignement agricole, c'est au tour, depuis déjà plusieurs années, du plus grand établissement de la région de faire les frais de la suppression des moyens en prétextant, maintenant la « sur dotation » par rapport aux autres...La Directrice Régionale de l'Agriculture et de la forêt n'a-t-elle dit pas dit lors du dernier Comité Technique Régional : « qu'il fallait réduire l'attractivité de Marmilhat ». **C'est pourquoi la DRAF annonce une baisse de 20 % de la dotation en surveillants pour la rentrée 2014. Cette politique met les établissements en concurrence les uns avec les autres.**

En ce qui concerne le calcul des horaires pour la rentrée remis aux enseignants, nous avons constaté :

- ▶ **que le calcul n'est pas conforme à la réglementation** (cf Mayajur) puisque les horaires de pluri sont divisés par 36 semaines alors que la division se fait sur le nombre de semaines de présence des élèves. (Cf les référentiels pour chaque classe)
- ▶ **qu'il manque les heures non affectées.**

Afin de préparer la rentrée dans la sérénité et avec efficacité, les personnels réunis demandent :

▶ **le rétablissement des postes de fonctionnaire supprimées** suite aux mutations et aux départs à la retraite : PCEA Anglais, PLP Horti, PCEA biologie Écologie... 2 postes de TEPTA vie scolaire, postes d'administratifs et l'augmentation de la dotation en surveillants afin de respecter les besoins en service de l'établissement.

▶ **le respect de la réglementation pour la répartition des horaires d'enseignement** (respect des Statuts de personnels et des Référentiels des diplômés)

▶ Le respect des statuts des personnels dans la répartition des heures par enseignant afin d'éviter l'arbitraire.

▶ le respect de la réglementation dans la mise en place du rattrapage du lundi « de pentecôte », ce rattrapage ne pouvant pas se faire ni pendant les vacances scolaires, ni en juillet-août

Nous décidons :

1 : de rencontrer le Proviseur à 14 heures 30 le mardi 10 juin.

2 : de demander à nos élus au CI et au CA de porter ces revendications lors des prochaines séances qui se dérouleront en juin.

5 : de mettre ce texte à la signature de chaque personnel

6 : Si nous n'avons pas de réponse positive à nos revendications avant le 30 juin, nous serons dans l'obligation de déposer un préavis de grève pour le mardi 2 septembre 2014. Nous nous réunirons début juillet afin d'en débattre et d'en décider.

Vie des sections

Qu'est ce que la CCPR ?

Le 21 mai 2014, Véronique Toressan, représentante du personnel pour le niveau de catégorie B et C et Geirnaert Clément, représentant du personnel pour le niveau de catégorie A, ont assisté à une commission consultative paritaire régionale (CCPR).

Qu'est ce que la CCPR ?

Une CCPR est un organisme consultatif appelé à émettre un avis sur les questions d'ordre individuel et les décisions individuelles touchant à la carrière de certains agents non titulaires.

Elle est compétente pour :

- les agents non titulaires des services déconcentrés
- les agents non titulaires des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (agents dits sur « budget »).

Cette commission est composée en nombre égal de représentants de l'administration et des représentants du personnel.

Le rôle du SNETAP-FSU dans cette commission.

Une CCPR est convoquée sur demande du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), en Auvergne celle-ci se nomme Claudine Lebon qui est assistée par le chef du SRFD (Véronique Papereux).

Au cours de cette commission, nous devons émettre un avis sur une proposition de sanction disciplinaire à l'encontre d'un agent contractuel de l'EPLFPA de Marmilhat.

Le résultat de la consultation a été sans équivoque : l'ensemble des représentants de l'administration a voté en faveur de la prise de sanction contre l'agent.

A la veille d'élections professionnelles de Décembre, de telles procédures nous rappellent en quoi il est important pour les représentations professionnelles, et surtout le SNETAP-FSU, en tant qu'organisation majoritaire, de se mobiliser pour défendre les intérêts des personnels des établissements agricoles contre une administration qui n'hésite pas à déployer une armada de directeurs et de gestionnaires pour une commission dans laquelle la décision était prise à l'avance.

C. Geirnaert, Représentant Snetap à la CCPR

Vie des sections

MOULINS : LES PROMESSES NON TENUES DU CONSEIL REGIONAL ET DE LA DRAAF

Le conseil d'administration de l'EPLEFPA du Bourbonnais s'est réuni en

séance extraordinaire le Vendredi 13 juin 2014,

à la demande d'un tiers de ses membres, afin de délibérer sur les conditions de transfert des postes non enseignants provenant du site de Lapalisse et les moyens fournis à l'établissement pour la rentrée 2014.

Communiqué

Des représentants des personnels de l'EPLEFPA du Bourbonnais ainsi que des parents d'élèves ont sollicité la tenue d'un **Conseil d'Administration extraordinaire (Voir le cadre ci contre)** afin d'obtenir l'assurance des représentants de l'État que la rentrée 2014 et les suivantes puissent s'effectuer de manière sereine, au sein de l'établissement.

Des évènements récents permettent d'en douter. Lors du dernier CA du 25 avril 2014, la motion présentée par le SNETAP-FSU réclamant le rétablissement des postes du Lycée agricole de Lapalisse sur l'EPL de Moulins – Neuvy n'a pas été soumise au vote, à la

suite d'une intervention du président du CA *. C'était une première alerte.

Lors du Conseil d'Éducation et de Formation, du mardi 13 mai, M. le Proviseur nous a tristement an-

noncé que les postes ne seraient finalement pas pourvus. L'annonce lui ayant été faite quelques temps plus tôt, ainsi que celle d'une baisse drastique de la dotation des crédits pour financer les

Les chiffres qui reprennent les annonces du SRFD Auvergne, font apparaître un déficit très important de moyens en personnel (vie scolaire, administratifs) d'autant plus que le nombre d'apprenants accueillis sur le site de Neuvy est en forte hausse.

Le conseil d'Administration s'en inquiète et demande instamment aux services de l'État, comme ils s'y étaient engagés lors de la décision de désaffectation du site de Lapalisse et le transfert de la formation BAC PRO SAPAT sur le site de Neuvy, de fournir à l'établissement les moyens suffisants en personnel, garantissant la qualité de l'accueil des apprenants et des conditions décentes de travail à la communauté éducative, ce qui ne serait pas le cas en septembre prochain si les perspectives de dotation annoncées se confirmaient.

Il demande que des dispositions claires et chiffrées portant sur chacune des catégories de personnel non enseignants (administratifs, vie scolaire) soient prises afin de répondre à la situation et qu'elles soient communiquées à l'établissement avant le 4 juillet 2014. (Date de la réunion de la séance ordinaire du conseil d'administration de l'EPLEFPA du Bourbonnais)

A défaut, le conseil d'administration se réserve la possibilité de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les engagements soient respectés et que les services administratifs et de vie scolaire soient dotés d'un personnel suffisant, sans grever le budget propre de l'établissement.

Texte adopté à l'unanimité des membres présents.

Vie des sections

postes d'Assistants d'Éducation.

Il faut rappeler que, lors du Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole **du 24 mai 2013**, **Mme la Directrice Régionale de l'Agriculture et de la Forêt** indiquait « *qu'un transfert des postes sur le site de Moulins [serait] effectué en même temps que le transfert des formations, que la motivation n'est pas de diminuer le nombre de postes [... car] il apparaît logique d'assurer la qualité du service public* ».

Mme le Chef du Service Régional de la Formation et du Développement, lors de cette même séance, rappelait que « le directeur de l'EPLEFPA du Bourbonnais aurait besoin d'Assistants d'Éducation puisque les élèves [étaient] transférés à Moulins ».

Les dernières annonces, en complète contradiction avec ces propos, ne sont malheureusement pas des surprises pour les organisations syndicales ici représentées et pour ceux qui ont combattu la fermeture du Lycée agricole de Lapalisse. Elles soulignent l'irrespect to-

tal dont font preuve les représentants de l'État au regard de leurs propres promesses et des agents qu'ils mettent en difficulté.

En effet, cette année, au sein de l'EPL, 2 agents ont eu à subir des arrêts maladies consécutifs à du surmenage dont l'un est en arrêt longue maladie.

En supprimant des postes d'agents administratifs (3 au secrétariat), de proviseur adjoint, de CPE, en diminuant le nombre d'AE, c'est une grande économie qui est faite de richesses ... humaines et qui augure de prochains risques psycho-sociaux étendus à toute l'équipe éducative.

Les membres du CA ne peuvent que s'inquiéter des conditions de la future rentrée.

Si celle-ci s'avère ne pouvoir être réalisée qu'avec une mise en danger des personnels, les organisations syndicales déposeront alors des préavis de grève.

***NDLR: M Mallot avait déjà montré sa conception « particulière » de l'expression démocratique lors de sa présidence du CA avorté de Moulins d'avril 2013 lequel devait entériner la fermeture de Lapalisse . Il avait été ce jour là exfiltré à travers champ**

Qui préside le CA de l'EPL du Bourbonnais ? extrait fiche Assemblée



Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

M. JEAN MALLOT

Allier (3ème circonscription)
Mandat XIII^e législature clos (2007-2012)

Commission · Secrétaire de la commission des affaires sociales

Biographie · Né le 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)
· Contrôleur général économique et financier

Suppléant · M. Serge Boulade

Communiqué du SNETAP-FSU Auvergne

SOUTIEN AUX GREVISTES SNCF ET AUX INTERMITTENTS

Comme le SNETAP régional avait soutenu l'action des professeurs de classe préparatoire contre une réforme proposée par le gouvernement qui remettait en cause leurs conditions de travail, le SNETAP régional auvergne apporte son soutien aux grévistes de la SNCF et aux intermittents du spectacle. Ces salariés n'acceptent pas la dégradation de leurs conditions de travail, la baisse de leur rémunération et la destruction du Service public. « Les intermittents estiment qu'ils n'étaient pas à la table des négociations lorsque le texte sur l'assurance chômage a été validé par les partenaires sociaux... » Ces deux mouvements, montrent une fois de plus la distance entre les salariés et les directions syndicales qui négocient en dehors d'eux. De moins en moins de salariés l'acceptent et beaucoup se détournent du syndicalisme. La revendication des salariés de la SNCF est la « Renationalisation » du chemin de fer, ils ne demandent pas d'apporter des « amendements » à une loi qui va de toutes les façons vers la privatisation et qui va fortement précariser les salariés. **Cette loi va aussi avoir des conséquences considérables sur la qualité du service public pour les usagers, sur la sécurité et sur la pérennité de certaines lignes. L'ouverture à la concurrence de France Télécom et d'EDF/GDF n'a été favorable ni aux usagers ni aux salariés qui ont été précarisés et où les suicides ont été nombreux. Ce ne sont pas les « grévistes » qui prennent les usagers en otage.**

En Grande-Bretagne, la dégradation de la sécurité a été telle, depuis la privatisation dans les années 1980, que la « renationalisation » est à l'ordre du jour. **Victor Hugo ne disait-il pas ? « En temps de crise il faut tripler le budget de la culture »** lui qui considérait les écrivains, les poètes, les artistes, les hommes de pensée ...comme « cette autre classe d'ouvriers ».

Pour le SNETAP, la Culture, la Santé, l'Instruction, le Transport, l'Énergie, les Télécommunicationssont indispensables à la vie. Ces secteurs doivent donc rester en dehors de la Concurrence, ils doivent rester et redevenir des Services Publics à part entière.

Les directions syndicales, comme l'ont fait les associations des professeurs des classes préparatoires, ne devraient pas organiser la défense de tous Services Publics en s'appuyant sur les salariés plutôt que de négocier, en dehors d'eux, quelques miettes dans une proposition de loi qui ouvre à la concurrence les services publics sous l'injonction de la Commission Européenne.



Le SNETAP-FSU Auvergne appelle les personnels de l'Enseignement Agricole Public à s'associer aux manifestations des cheminots et des Intermittents du spectacle en participant notamment aux Assemblées Générales.

La secrétaire régionale SNETAP-Auvergne

Maryse Chabrilat

Le 18 juin 2014

LAÏCITÉ :

LETTRE OUVERTE À MANUEL VALLS.

Henri Pena-Ruiz

Monsieur le Ministre,

Nous savons tous les deux ce que peut être la stigmatisation par un régime dictatorial de ceux qui ne partagent pas la croyance imposée ou privilégiée par le pouvoir. Dans l'Espagne de Franco, que nos deux familles ont fui, le national-catholicisme régnait. La coalition des trois fascismes (Hitler, Mussolini, Franco) avait brisé la République Espagnole, livrant le peuple à des décennies de violence sourde ou avouée, après avoir écrasé les républicains sous des bombes qui bientôt ensanglantaient le monde entier. Lors de la *retirada*, pendant l'hiver de 1939 l'armée républicaine a franchi la frontière de nos deux pays. Antonio Machado mourut aussitôt. Il repose à Collioure, sa stèle recouverte du drapeau républicain, violet, jaune, rouge. Parqués à Gurs comme à Argelès, les soldats qui pourtant venaient de livrer le premier combat antifasciste furent très mal accueillis. Cela n'empêcha pas nombre de combattants républicains espagnols de reprendre les armes, en France, contre les occupants. Celestino Alfonso, comme bien d'autres, mourut sous les balles nazies, et l'on voit son portrait défigurés dans l'Affiche Rouge.

Vint alors le temps des émigrations politiques ou économiques. En France, nos familles, comme celle d'Anne Hidalgo, goûtèrent l'air de la



Dernier ouvrage paru :

Dictionnaire amoureux de la laïcité

liberté, et de la laïcité. Sans perdre la mémoire de nos origines, nous nous découvrièmes enfants de la République Française, si bien incarnée par Marianne, qui porte le bonnet phrygien de l'esclave affranchi. La patrie, redéfinie par la Révolution française, c'est la communauté de droit qui tisse entre tous une fraternité construite sur la liberté et l'égalité. Merci à la France qui ne nous demanda pas de faire allégeance à un quelconque particularisme religieux pour nous « intégrer », comme on dit. Valls, Hidalgo, Pena-Ruiz...nos patronymes allaient se fondre dans ce beau creuset français qui s'ouvre à l'universel en une terre particulière.

Nous aimions la République, mais nous la voulions sociale en même temps que laïque.

Certes, tout n'était pas idyllique, et l'injustice sociale semblait souvent démentir les idéaux politiques. Nous aimions la République, mais nous la voulions

sociale en même temps que laïque. Nous fîmes le choix de nous engager en ce sens. Toute victoire serait alors non celle d'un peuple, mais celle d'une justice sociale sans frontières. Laïcité, justice sociale...Jaurès avait déjà défini les deux fondements d'une République où il fait bon vivre. Et son patriotisme internationaliste, qui lui coûta la vie, avait laissé un sillage de lumière dans les consciences. Laïque, la République confère les mêmes droits aux athées et aux divers croyants. Sociale, elle rend crédible sa superbe devise.

j'entends vous dire mon incompréhension devant votre décision de représenter la France, ès qualité, dans l'exercice de vos fonctions, pour la canonisation de deux papes.

Vous voilà premier ministre de cette République. Pour ma part, j'ai consacré ma vie à l'instruction publique et laïque, vecteur d'émancipation pour ceux qui n'ont que l'École pour devenir tout ce qu'ils peuvent être. Nous nous accordons, n'est-ce pas, sur un tel idéal. D'ailleurs nous étions ensemble pour défendre la crèche Babyloup qui s'est voulue laïque afin d'accueillir les enfants de 50 nationalités sans faire violence à aucune famille. Alors, sans polémique, j'entends vous dire mon incompréhension devant votre décision de représenter la France, ès qualité, dans l'exercice de vos fonctions,

pour la canonisation de deux papes. Il n'y aurait évidemment aucun problème si vous vous rendiez à Rome à titre privé, en ne représentant que vous-même. En république laïque les croyants sont pleinement libres, mais leur foi ne doit engager qu'eux seuls. De même pour l'athéisme. L'égalité des droits est ici en jeu, et la déontologie qu'elle inspire se fonde sur un souci d'universalité. Tout privilège public de la religion est blessant pour les athées. Or en France il y a des athées et des agnostiques en grand nombre, et tout acte officiel de la puissance publique se doit de les représenter à égalité avec les divers croyants. D'où la neutralité, qui n'a rien d'antireligieux, mais qui tient bon sur la distinction privé/public.

Vous admirez Clémenceau. Je l'admire aussi, comme grand républicain laïque et anticolonialiste. Or en 1918 votre homologue prit une décision laïque exemplaire. La voici. Le 11 novembre 1918, l'archevêque de Paris invite Georges Clémenceau, alors Président du Conseil, au Te Deum prévu à Notre Dame de Paris, en hommage à tous les morts de la guerre qui vient de s'achever. Clémenceau dissuade le président de la République, Raymond Poincaré, de s'y rendre, et il répond par un communiqué officiel qui fera date : *"Suite à la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le gouvernement n'assistera pas au Te Deum donné à Notre Dame. Mmes Poincaré (femme du pré-*

sident de la République) et Deschanel (femme du président de la chambre des députés) n'étant pas membres du gouvernement pourront par contre y assister".

Voilà une jurisprudence laïque à laquelle Benito Juarez, futur Président de la République Mexicaine, avait donné ses lettres de noblesse en 1855, lors de son entrée en fonction en tant que gouverneur de l'État d'Oaxaca. Tout nouveau gouverneur avait alors coutume d'assister à un Te Deum qui conférait à l'autorité religieuse le privilège d'introniser l'autorité civile. Juarez mit un terme à cette pratique en des termes limpides : *« Je pris la décision de ne pas assister au Te Deum, en raison de ma conviction selon laquelle les autorités politiques de la société civile ne doivent assister en tant que telles à aucune cérémonie religieuse, alors qu'en tant qu'individus ils peuvent se rendre aux lieux de culte pour y pratiquer les actes de dévotion que leur dicte leur religion. »*

Certes, les circonstances humaines les plus bouleversantes ont besoin de cérémonial. Mais en République, ce besoin symbolique essentiel doit être tel que tous les citoyens et citoyennes puissent s'y reconnaître. Le précédent mexicain montre que la laïcité ne se limite pas à la France.

Quand Nicolas Sarkozy a eu l'audace, dans le Discours de Latran, de

placer le prêtre au-dessus de l'instituteur,

...

Un dernier mot. Professeur de philosophie dans l'enseignement public, j'ai toujours trouvé normal de ne jamais laisser paraître mon type de conviction personnelle dans l'exercice de mes fonctions. La République me confiait ses enfants afin que j'en fasse des élèves, et je me devais de promouvoir leur seule autonomie de jugement, sans prosélytisme aucun. Qu'auraient dit les familles si j'en avais usé autrement ? Quand Nicolas Sarkozy a eu l'audace, dans le *Discours de Latran*, de placer le prêtre au-dessus de l'instituteur, j'ai rédigé un article pour lui rappeler l'ineptie d'une telle hiérarchisation. Car l'instituteur ne vise que la liberté de l'élève, telle que la fonde la culture, et refuse toute inculcation. C'est cela la grandeur de l'école laïque, ce lieu où l'élève apprend ce qu'il ignore pour pouvoir un jour se passer de maître

Ne pensez vous pas, Monsieur le Ministre, qu'un si bel idéal requiert une défense et illustration exemplaire de la part des responsables politiques?

Sce: <http://blogs.mediapart.fr/LeBlogdeHenriPeñaRuiz>

9 AVRIL 2014

Henri Peña-Ruiz est un philosophe et écrivain français. Agrégé de l'université et docteur en philosophie, il est réputé pour ses travaux au sujet de la laïcité en France. Il est aussi maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris. Par ailleurs, il milite au Parti de gauche.